

VILLE DE LIEVIN
CONSEIL MUNICIPAL

6 AVRIL 2017

Compte rendu

SOMMAIRE

Appel des conseillers	5
Désignation du secrétaire de séance	5
Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale.....	5
I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 9 février 2017	5
II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)	6
III. FINANCES	6
- Compte administratif 2016 - Budget principal Ville	6
- Approbation du compte de gestion 2016 - Budget principal Ville	6
- Compte administratif 2016 - Budget annexe Halle couverte.....	7
- Approbation du compte de gestion 2016 - Budget annexe Halle couverte	7
- Compte administratif 2016 - Budget annexe Locations de salles.....	7
- Approbation du compte de gestion 2016 - Budget annexe Locations de salles.....	7
- Approbation du compte de gestion 2016 - Budget annexe Nauticaa	8
- Compte administratif 2016 - Budget annexe Nauticaa	8
- Compte administratif 2016 - Budget annexe Production d'énergie.....	8
- Approbation du compte de gestion 2016 - Budget annexe Production d'énergie.....	8
- Compte administratif 2016 - Budget annexe Lotissement Grand Siècle.....	9
- Approbation du compte de gestion 2016 - Budget annexe Lotissement Grand Siècle	9
- Compte administratif 2016 - Budget annexe Lotissement La Sablière	9
- Approbation du compte de gestion 2016 - Budget annexe Lotissement La Sablière	10
- Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	11
- Budget primitif 2017 - Budget principal Ville	16
- Budget primitif 2017 - Budget annexe Halle couverte	25
- Budget primitif 2017 - Budget annexe Locations de salles.....	26
- Budget primitif 2017 - Budget annexe Nauticaa	26
- Budget primitif 2017 - Budget annexe Production d'énergie	26
- Budget primitif 2017 - Budget annexe Lotissement Grand Siècle	27
- Budget primitif 2017 - Budget annexe Lotissement La Sablière.....	27
- Création de l'autorisation de programme - AP 17.02 - Rénovation école Jaurès.....	28
- Création de l'autorisation de programme - AP 17.01 - Cité de la musique.....	28
- Mise à jour de l'autorisation de programme AP 14.01 - Rénovation de l'hôtel de ville.....	30
- Mise à jour de l'autorisation de programme AP 16.01 - Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).....	31
- Mise à jour de l'autorisation de programme AP 15.02 - Programme de peinture dans les écoles.....	33
- Mise à jour de l'autorisation de programme AP 16.02 - Programme de rénovation des écoles.....	33
- Mise à jour de l'autorisation de programme AP 16.03 - Restructuration du groupe scolaire La Fontaine/Jean Macé/Lamendin.....	33
- Mise à jour de l'autorisation de programme AP 15.03 - Programme d'entretien des équipements sportifs	34

-	Mise à jour de l'autorisation de programme AP 15.01 - Programme de réfection des chaussées et trottoirs communaux	34
-	Vote des taux de fiscalité directe locale 2017	35
-	Pas-de-Calais Habitat - Demande de garantie d'emprunt auprès de la Ville de Liévin (Prêt Caisse des dépôts et consignations) pour l'opération de réhabilitation de 132 logements - Allée Ming Pei, résidences Amandiers, Tamaris, Oliviers et Figuiers à Liévin.....	35
-	Pas-de-Calais Habitat - Demande de garantie d'emprunt auprès de la Ville de Liévin (Prêt Caisse des dépôts et consignations) pour l'opération de réhabilitation de 44 logements - Allée Niemeyer, résidence La Gohelle à Liévin.....	35
-	SIA Habitat - Demande de garantie d'emprunt auprès de la Ville de Liévin (Prêt Caisse des dépôts et consignations) pour l'opération de réhabilitation lourde thermique de 31 logements anciens 2016 - Cité St Albert à Liévin.....	35
IV.	MARCHÉS PUBLICS	36
-	Modification de la convention de désignation d'un maître d'ouvrage unique et de prise en charge financière des travaux de construction d'un immeuble destiné à la location de logements pour la SA d'HLM 62/59 Picardie et aux bureaux de la Police municipale de la Ville de Liévin.....	36
-	Marché de travaux - Construction de la maison des projets du Vent de Bise (annule et remplace la délibération du 15.02.2016)	37
-	Constitution d'un groupement de commandes pour les travaux de maintenance et d'installation des systèmes d'information et de surveillance.....	38
-	Lancement du marché de fourniture et maintenance des réseaux du système d'information et de surveillance	38
-	Travaux de restauration des façades de l'Hôtel de Ille - Lot 2 - couverture - Protocole d'accord transactionnel	38
-	Travaux de restauration des façades de l'Hôtel de Ille - Lot 2 - couverture - Avenant n° 2	38
-	Marché de travaux afférents à la réfection complète du campanile de l'hôtel de ville	38
V.	AMÉNAGEMENT/FONCIER/URBANISME	39
-	Liévin : Résidence Arc en Ciel - Acquisition d'un local à usage de bureaux appartenant à la société Numericable.....	40
-	Liévin : 33 bis rue du Premier Mai - Acquisition d'un terrain à Monsieur Jean-Pierre KACZMAREK.....	40
-	Liévin : 15 rue de Caen, 1 rue Berlioz et 4 rue Vaucanson - Mise en vente par la SA D'HLM Maisons & Cités Soginorpa	40
-	Liévin : 57 rue Antoine Dilly - Cession au Département du Pas-de-Calais.....	40
-	Liévin : 49 à 60 rue Henri Martin - Cession par la Commune à SIA Habitat	40
-	Liévin : ZAC de l'An 2000 II - rue du 14 Juillet - Cession d'un terrain à Territoires 62	41
-	Liévin : rue du 14 Juillet - Cession d'un terrain à Monsieur et Madame PETIT.....	41
-	Liévin : Résidence du Grand Siècle - Cession par la Commune de lots à bâtir	41
-	Liévin : Bilan des acquisitions et cessions immobilières - Année 2016.....	41
-	Liévin : Angle des rues Littré et du 4 septembre - Désaffectation et déclassement de l'ancien service des fêtes	42
-	Eleu-dit-Leauwette/Liévin : Parc de l'Oiselet - Désaffectation et déclassement avant cession à la SAS Benalu par voie d'échange des parcelles AD n° 191 et 310 sur Eleu-dit-Leauwette contre la parcelle BO n° 55 sur Liévin.....	42
-	Liévin : rue Uriane Sorriaux - Convention de servitude entre Electricité Réseau Distribution France et la Ville.....	43
-	Liévin : Arrêt du projet de la première révision allégée du Plan local d'urbanisme (ne portant pas atteinte au Plan d'aménagement et de développement durable - PADD)	44

-	Liévin : Arrêt du projet de la deuxième révision allégée du Plan local d'urbanisme (ne portant pas atteinte au Plan d'aménagement et de développement durable - PADD)	44
VI.	ÉNERGIE	44
-	Délégation de service public - Convention de concession de la production, du transport et de la distribution d'énergie calorifique sur le réseau de chaleur urbain de la Ville de Liévin - Avenant n° 1.....	44
VII.	DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	46
-	Politique de la Ville - Préprogramme d'actions 2017	46
-	Signature des conventions de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) avec les bailleurs.....	47
VIII.	ANRU	
-	Autorisation de signature de l'accord-cadre de prestations intellectuelles pour la mise en place du protocole de préfiguration de renouvellement urbain et la réalisation d'une étude de programmation urbaine et sociale sur le quartier Vent de Bise/Jean Lebas	47
IX.	SCOLAIRE	48
-	Majoration du tarif des cantines scolaires de la Ville de Liévin pour les retardataires.....	48
X.	JEUNESSE-LOISIRS	50
-	Propositions tarifaires pour les séjours de colonies de vacances - été 2017	50
XI.	CENTRES CULTURELS ET SOCIAUX	50
-	Projet de territoire - Centre culturel et social Cœur de ville.....	50
-	Projet réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité - CCS Cœur de ville	51
XII.	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	51
-	Tarif des locations de salles municipales à compter du 1 ^{er} juillet 2017.....	51
-	Demande de gratuité de salles hors dispositions prévues dans la délibération du 16 décembre 2013.....	51
XIII.	PERSONNEL	52
-	Prime semestrielle d'assiduité allouée au personnel communal	52
-	Remboursement des frais de l'Association des communes minières du Nord - Pas de Calais.....	52
-	Remboursement des frais de l'Association des communes minières de France.....	53
-	Création de postes filière police municipale.....	53
-	Instauration du régime indemnitaire pour les agents de la filière police municipale	54
XIV.	SUBVENTIONS	55
-	Demandes de subventions.....	55
XV.	QUESTIONS DIVERSES	55

(La séance est ouverte à 18 heures 05).

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, je vous propose de commencer cette séance du Conseil municipal du 6 avril 2017 et je vous remercie de votre présence.

Nous avons un ordre du jour conséquent. Je vous propose de démarrer de suite.

Appel des conseillers

M. LE MAIRE.- Je vais demander à Monsieur Serge KUZNIAK, Directeur général des services, de bien vouloir procéder à l'appel.

(Il est procédé à l'appel par Monsieur KUZNIAK, Directeur général des services).

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur le Directeur général.

Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE.- Je vais demander de suite à Madame Charlotte VAN WAELSCAPPEL comme de coutume de bien vouloir assurer le secrétariat de séance. Je vous en remercie.

Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale

M. LE MAIRE.- Je transmets également comme de coutume l'actualité parmi le personnel communal.

Je vous annonce la naissance :

- du petit André, le fils de Pierre LEVEL qui est professeur à l'école de musique, le 26 janvier dernier,
- du petit Jules, le fils d'Elodie BURGEAT qui travaille au service jeunesse, le 10 février dernier.

Nous avons eu un mariage, celui de Sandrine DUMONT, qui travaille au cabinet, et de Freddy LESUR. Ils se sont mariés le 4 mars dernier. Ils ont déjà convolé en noces puisqu'ils reviennent d'un long voyage.

Je signale les recrutements de :

- Sébastien HERMARY qui, depuis le 1^{er} mars 2017, est devenu notre responsable bâtiments, sous la direction de Carole DIART,
- Sébastien GELEITEI, au service parcs et jardins depuis le 6 mars dernier,
- Paul-Marc POINLOUP, également au service parcs et jardins, depuis le 6 mars,
- Safia BEN SADOK, agent de restauration, embauchée dans le service depuis le 20 mars 2017,
- Anne SABUREAU, agent administratif au service habitat recrutée le 3 avril dernier.

Je vous signale les mouvements de personnel suivants :

- Thierry TOLL est passé du service de la bibliothèque au service culture, il est donc sous la direction de Frédéric TALAGA.
- Jean-Pierre SCHULLER est passé du service propreté au service espaces publics.
- Jean-François LARDE est passé du service couverture au secrétariat du centre technique municipal.

Voilà pour l'actualité concernant le personnel communal.

J'en viens à l'ordre du jour de ce Conseil municipal.

I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 9 février 2017

M. LE MAIRE.- Avez-vous des observations ou des remarques à faire sur ce compte rendu ? *(Aucune).*

Il est donc approuvé à l'unanimité. Je vous en remercie.

II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ou remarques ? (*Aucune*).

(*Compte rendu adopté à l'unanimité*).

Je vous en remercie.

Nous en venons au point principal de ce Conseil municipal.

Monsieur DERNONCOURT, vous allez être mis à contribution, comme d'habitude lorsqu'il s'agit de finances, et nous présenter le compte de gestion et le compte administratif 2016 pour le budget principal de la Ville de Liévin.

III. FINANCES

- Compte administratif 2016 - Budget principal Ville

M. DERNONCOURT.- Je commencerai par le compte administratif, cela me paraît plus logique.

Je rappelle que le fait de présenter les principaux éléments relatifs au résultat définitif et au compte administratif lors de cette séance du Conseil permet d'intégrer les résultats au budget 2017 contribuant ainsi à établir la situation réelle de la collectivité à la clôture de l'exercice 2016.

Ainsi donc, pour le budget principal,

- les dépenses de fonctionnement s'établissent à 46 698 925,90 € et les recettes à 52 183 527,42 € ;
- quant à l'investissement, les dépenses s'établissent à 35 584 916,49 € et les recettes à 32 196 947,44 € ;
- ce qui, au total, présente un solde positif à hauteur de 2 096 632,47 €.

Eu égard aux prévisions budgétaires, le taux de réalisation pour le fonctionnement est de 80 % pour les dépenses et de 90 % pour les recettes ; le taux de réalisation en investissement est de 71 % en dépenses et de 64 % en recettes.

Ces chiffres montrent que des marges de manœuvre existent pour améliorer encore les taux de réalisation.

Quant au fait que, pour l'investissement, les dépenses ont été supérieures aux recettes, cela tient au règlement des clôtures de CPA, un sujet sur lequel nous aurons d'ailleurs à revenir à plusieurs reprises dans cette session budgétaire.

Il faut retenir de ce compte administratif 2016 qu'il présente un excédent de fonctionnement de 3 M€, inférieur certes à celui de 2015 qui était de 4,892 M€. Je précise que, si ce compte administratif présente un excédent inférieur à celui de l'exercice précédent, c'est en raison de lourdes dépenses en investissement qu'ont suscitées les CPA. Cet excédent de fonctionnement de 3 M€ viendra donc abonder les recettes de fonctionnement du budget 2017 et est donc intégré dans le projet de budget principal que nous verrons tout à l'heure.

À noter également que le compte administratif de la commune est identique au compte de gestion de Monsieur le receveur.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Avez-vous des observations à faire sur cette présentation du compte administratif faite par Monsieur DERNONCOURT, adjoint aux finances ? (*Aucune*).

Monsieur DERNONCOURT, poursuivez avec le compte de gestion et nous voterons ensuite.

- Approbation du compte de gestion 2016 - Budget principal Ville

M. DERNONCOURT.- Il apparaît que le receveur municipal a bien repris dans ses écritures tous les titres de recette de tous les mandats de paiement et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer.

L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre paraissent régulières et suffisamment justifiées. Il vous est donc proposé d'approuver le compte de gestion 2016 de Monsieur le receveur municipal dont le compte est égal au compte administratif de la Commune.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Y a-t-il des observations ou des remarques ? (*Aucune*).

Monsieur DERNONCOURT, je vais vous proposer quelque chose. Vous savez que le maire ne peut assister au vote des différents comptes administratifs, qu'il doit sortir. Comme il y en a plusieurs, puisqu'il y a les comptes administratifs des budgets annexes, je vais vous demander ainsi qu'aux autres rapporteurs – je pense à Madame BENEZIT, à Monsieur JACKOWSKI, à Monsieur AMOUZ et à Monsieur DARRAS – de bien vouloir nous présenter les comptes administratifs et les comptes de gestion. Ainsi, vous pourrez voter l'ensemble de ces comptes administratifs et de ces comptes de gestion.

En êtes-vous d'accord ? (*Approbaton de l'ensemble du Conseil municipal*).

Je vous remercie.

Madame BENEZIT, parlez-nous du compte administratif et du compte de gestion sur le budget annexe Halle couverte.

- **Compte administratif 2016 - Budget annexe Halle couverte**
- **Approbaton du compte de gestion 2016 - Budget annexe Halle couverte**

Mme BENEZIT.- Concernant le budget annexe de la Halle couverte, l'exercice 2016 fait apparaître en investissement un déficit de 97 788,26 € et, en fonctionnement, le résultat est en excédent de 97 793,72 €.

Ces résultats sont affectés de la manière suivante au budget primitif 2017 :

- Déficit d'investissement reporté en dépense d'investissement 2017 : 97 788,26 €.
- Affectation de l'excédent de fonctionnement à la couverture du déficit en recettes d'investissement : 97 788,26 €.
- Excédent de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement : 5,46 €.

Pour le compte de gestion, considérant que le receveur a bien repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; le compte de gestion présenté par le comptable et le compte administratif dressé par l'ordonnateur étant identiques, il est proposé d'approuver ces résultats et leur affectation au budget primitif 2017 de la Halle couverte.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BENEZIT.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

Madame BENEZIT, continuez avec le budget annexe Locations de salles.

- **Compte administratif 2016 - Budget annexe Locations de salles**
- **Approbaton du compte de gestion 2016 - Budget annexe Locations de salles**

Mme BENEZIT.- Concernant le budget annexe Locations de salles, l'exercice 2016 fait apparaître en investissement un excédent de 93 995,76 € et, en fonctionnement, le résultat est un excédent de 664,26 €.

Ces résultats sont affectés de la manière suivante au budget primitif 2017 :

- Excédent d'investissement reporté en recettes d'investissement 2017 : 93 995,76 €.
- Excédent de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement : 664,26 €.

Le compte de gestion présenté par le comptable et le compte administratif dressé par l'ordonnateur sont identiques.

Concernant le compte de gestion, considérant que le receveur a bien repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, il est proposé d'approuver ces résultats et leur affectation au budget primitif 2017 Locations de salles.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BENEZIT.

Y a-t-il des observations, des demandes d'explication ? (*Aucune*).

Je vous remercie.

Nous passons à Monsieur JACKOWSKI qui va nous présenter le budget annexe Nauticaa.

- **Approbation du compte de gestion 2016 - Budget annexe Nauticaa**
- **Compte administratif 2016 - Budget annexe Nauticaa**

M. JACKOWSKI.- Monsieur le Maire, on nous sollicite pour l'approbation du compte de gestion 2016 - budget annexe Nauticaa, conformément à l'article L.2121-31 du Code général des collectivités locales.

Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2016 lors de la même séance du Conseil municipal, considérant que le compte de gestion dressé du budget annexe Nauticaa par le receveur visé et certifié conforme dans ses écritures n'appelle ni observations, ni réserves, on vous appelle à délibérer sur la question.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que l'ordonnateur doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. À ce titre, il est tenu à la clôture de l'exercice budgétaire d'établir le compte administratif de l'exercice. Monsieur le Maire ne prendra pas part à ce vote.

Vous avez sous les yeux le tableau récapitulatif du compte administratif. On voit qu'il y a un excédent d'investissement se montant à 700 206,55 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur JACKOWSKI.

Y a-t-il des observations, des demandes d'explication ? (*Aucune*).

Je vous remercie.

Monsieur Mouloud AMOUZ.

- **Compte administratif 2016 - Budget annexe Production d'énergie**
- **Approbation du compte de gestion 2016 - Budget annexe Production d'énergie**

M. AMOUZ.- Monsieur le Maire, concernant le budget annexe Production d'énergie, il n'existe pas de section d'investissement.

L'exercice 2016 fait apparaître en fonctionnement un excédent de 54 202,66 €, qui sera reporté au budget primitif 2017 en recettes de fonctionnement au compte 002.

Concernant le compte de gestion du budget annexe Production d'énergie, considérant que le receveur a bien repris dans ses écritures le montant des sommes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, ainsi que les opérations de recettes et de dépenses qui paraissent régulières et suffisamment justifiées, il est demandé de délibérer.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur AMOUZ.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS pour le budget annexe lotissement Grand Siècle

- **Compte administratif 2016 - Budget annexe Lotissement Grand Siècle**
- **Approbation du compte de gestion 2016 - Budget annexe Lotissement Grand Siècle**

M. DARRAS.- Si vous m'y autorisez, Monsieur le Maire, je ferai d'abord un point sur l'avancement de la commercialisation.

Au 31 décembre, nous avons repris 83 lots libres à commercialiser. À ce jour,

- 12 sont vendus à des particuliers,
- 8 sont vendus à Coopertois, accession sociale à la propriété, pour y construire 8 logements,
- 20 sont réservés par des particuliers, l'authentification des actes notariés est en cours,
- 8 sont réservés par Pas-de-Calais Habitat pour y construire 8 logements,
- 4 lots font l'objet d'option,
- sur les 83 lots, il en reste donc 31 à commercialiser.

Comme vous vous en souvenez, nous avons repris la gestion directe des opérations de lotissement qui étaient auparavant confiées à Territoires 62 dans le cadre de la convention publique d'aménagement Fossé à Sec. En conséquence, un budget annexe a été créé au cours de l'année 2016 et, comme pour chaque budget, il convient de déterminer les résultats de l'exercice.

La section de fonctionnement fait apparaître un résultat de 0,63 €. Nous avons inscrit les chiffres transmis par le comptable public et l'écart avec la réalité est de 0,63 €. Ce résultat résulte de la subvention exceptionnelle versée par le budget principal pour assurer l'équilibre du budget en attendant la commercialisation des terrains qui doit, au final, financer l'opération.

La section d'investissement fait, quant à elle, apparaître un déficit de 590 288 €. En effet, le montant correspondant au foncier était inscrit en hors taxes et n'intégrait pas la TVA sur marges qui s'élevait à 684 474 €. Cependant, en contrepartie, sur le budget principal, nous avons réduit le montant de la participation au déficit de clôture du montant de la TVA qui est tombé dans l'excédent de clôture de la Ville. Il s'agit donc exclusivement d'opération d'ordre entre le budget annexe et le budget principal de la Commune.

Pour information, le complément d'emprunt souscrit sur l'autre budget annexe, Lotissement La Sablière, sera transféré sur celui-ci afin de combler ce déficit – si, bien entendu, vous votez notre budget.

Après vérification, le compte de gestion du comptable est strictement équivalent au compte administratif de l'ordonnateur, c'est-à-dire vous, Monsieur le Maire, ce qui est quand même heureux.

M. LE MAIRE.- C'est rassurant.

Merci, Monsieur DARRAS.

Votre voix porte, puisque l'une des personnes chargées de la commercialisation de ces anciennes CPA vient d'arriver dans les rangs du public, Véronique LAGACHE.

M. DARRAS.- Cela me permet de souligner que nos services se sont montrés particulièrement efficaces, car ce n'est tout de même pas un métier évident pour des agents territoriaux que de commercialiser un lotissement.

M. LE MAIRE.- Comme quoi ils savent s'adapter à toute situation.

Y a-t-il des observations, des demandes d'explication ? (*Aucune*).

Nous poursuivons avec le dernier budget annexe, celui du lotissement La Sablière.

- **Compte administratif 2016 - Budget annexe Lotissement La Sablière**

- **Approbation du compte de gestion 2016 - Budget annexe Lotissement La Sablière**

M. DARRAS.- Là également, si vous m’y autorisez, je ferai un petit point sur la commercialisation.

Là, nous avons repris 22 lots libres à commercialiser. À ce jour,

- 5 lots ont été vendus à des particuliers,
- 9 lots ont été réservés,
- 8 lots restent donc à commercialiser.

C’est là également un très bon résultat.

De la même manière que pour le budget précédent, les opérations de lotissement liées à l’ancienne CPA La Sablière ont été reprises dans un nouveau budget annexe créé en cours d’année.

Le résultat de fonctionnement est là 0,53 €. Je n’ai pas d’explication plus précise à fournir sur ce léger écart. Ce résultat proche de zéro résulte de la subvention exceptionnelle versée par le budget principal pour assurer l’équilibre du budget en attendant la commercialisation des terrains.

La section d’investissement fait apparaître un excédent de 2 777 633,93 €. Cet excédent s’explique de la manière suivante :

Nous avons prévu, lors de la création du budget – c’était au Conseil municipal du 30 juin 2016 –, le montant du foncier à reprendre à l’emprunt équivalent pour le financer, soit 2 693 000 €. Toutefois, l’ensemble du foncier racheté – nous ne pouvions pas le savoir à cette époque – n’était pas à transférer sur le budget annexe Lotissement La Sablière. En effet, seules les surfaces commercialisables le sont et celles-ci s’élèvent à 1 447 829,68 €. Le reste, soit 1 244 371,86 €, demeure dans les comptes du budget principal.

Un transfert de l’emprunt sera donc effectué en 2017, si vous le décidez, à concurrence du déficit à couvrir sur l’autre budget que nous venons d’évoquer, soit 590 288 €.

Le compte de gestion est là aussi – et c’est heureux – identique au compte administratif.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Y a-t-il des observations, des demandes d’explications ? *(Aucune)*.

Je vous en remercie.

Je vais donc m’éclipser un temps, laisser la place à Michel LARDEZ, premier adjoint, qui va procéder au vote de ces différents comptes administratifs. Vous pouvez prendre tout le temps que vous souhaitez.

(Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil).

M. LARDEZ.- Je vais vous demander de bien vouloir vous prononcer sur l’approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion de l’exercice 2016 qui viennent d’être présentés.

Nous pouvons le faire globalement ou voulez-vous le faire budget par budget ? *(L’ensemble du Conseil municipal approuve de voter ces budgets globalement).*

Que ceux qui sont contre ces comptes de gestion et ces comptes administratifs qui viennent d’être présentés lèvent la main. *(Liévin Bleu Marine et Monsieur FRUCHART, soit cinq voix).*

Abstentions ? *(Aucune)*.

Qui est pour ? *(Le groupe majoritaire, Liévin Ensemble, Ecologie et Citoyenneté).*

(Les comptes de gestion et comptes administratifs 2016 du budget principal Ville et des budgets annexes sont adoptés par le groupe majoritaire, Liévin Ensemble, Ecologie et Citoyenneté ; Liévin Bleu Marine et Monsieur FRUCHART ayant voté contre).

Nous pouvons faire entrer Monsieur le Maire.

(Retour de Monsieur le Maire en salle du Conseil).

M. LARDEZ.- Monsieur le Maire, je vous annonce que les comptes administratifs et les comptes de gestion de l’exercice 2016 ont été votés à la majorité, cinq voix contre et zéro abstention.

Monsieur le Maire, nous avons le plaisir de vous féliciter pour votre excellente gestion.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LARDEZ et je remercie celles et ceux qui ont validé ces différents comptes administratifs et confirmé la confiance qu'ils m'accordent. Je pourrais associer à cette confiance l'équipe municipale dans sa globalité et l'ensemble du personnel communal, plus particulièrement les services financiers qui font un travail remarquable, cela a d'ailleurs été souligné en partie par Monsieur DARRAS. C'est également à eux que s'adresse ce vote de confiance, mais j'aurai l'occasion de leur témoigner.

Quant aux cinq votes contre, j'essaierai l'année prochaine de les convaincre. Qui sait ? Il ne faut jamais désespérer. Peut-être qu'un jour, j'emporterai leur adhésion. Ce n'est pas encore le cas cette année mais, comme je suis un homme optimiste, je me dis que, un jour peut-être, j'arriverai à les convaincre.

En tout cas, je vous remercie, mes chers collègues, de votre confiance.

Je voudrais vous faire observer – je ne sais pas si vous l'avez souligné, Monsieur DERNONCOURT – que ce qui est intéressant dans l'examen de ces comptes administratifs, c'est de ne pas les regarder les uns après les autres, mais de les regarder consolidés, c'est-à-dire les uns avec les autres, en additionnant les résultats des uns et des autres. Ce qui est remarquable, lorsque l'on additionne les résultats de ces comptes administratifs 2016, c'est que l'on voit que le résultat progresse et ce, malgré les engagements très lourds que nous avons dû supporter durant l'année 2016 sur la clôture des conventions publiques d'aménagement. En effet, si vous consolidez le résultat de ces sept budgets – le budget principal et les six budgets annexes –, vous vous apercevez que nous avons un montant total d'excédent qui s'élève à 5 990 096,46 € alors qu'il était en 2015 de 5 710 553,24 €. Cela veut donc dire, Monsieur DERNONCOURT, que, malgré ces lourds engagements que nous avons en 2016, le résultat s'est encore amélioré.

Cela ajoute donc encore du relief au résultat de ce compte administratif. Je pense que c'est une belle performance que celle qui a été réalisée sur l'exercice 2016. Je le répète, c'est le fruit du travail de chacune et de chacun, les équipes municipales, bien évidemment, et les équipes municipales techniques qui ont fait un travail remarquable et qui ont largement participé, elles aussi, au redressement de nos finances et, on peut le dire, presque à l'embellie de nos finances. Cela méritait d'être souligné.

Nous allons maintenant passer la parole à une dame puisque, désormais, lorsque nous votons les comptes administratifs et les budgets, nous devons présenter à l'assemblée municipale le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Madame HAUTECOEUR est chargée de faire la présentation de ce rapport.

- **Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes**

Mme HAUTECOEUR.- Monsieur le Maire, il est rappelé aux membres de l'assemblée que les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants doivent élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la collectivité territoriale et ce, préalablement à la présentation de leur budget.

Pour mémoire, la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes comprend les mesures suivantes.

- Les entreprises sont dans l'obligation, pour les contrats signés depuis le 1^{er} décembre 2014, de respecter les exigences d'égalité professionnelle pour accéder aux marchés publics.
- Le congé parental a été réformé afin d'accroître le niveau d'emploi des femmes et de favoriser le partage des responsabilités parentales.
- Les licenciements liés au genre ou aux harcèlements sexuels seront davantage sanctionnés par le conseil de prud'hommes.

Un an après le vote de la loi, tous les textes d'application ont été adoptés.

La loi relative au dialogue social votée le 24 juillet 2015 a apporté des progrès pour l'égalité hommes/femmes. Elle met l'accent sur la lutte contre les inégalités de genre. Lors des élections professionnelles, la parité doit être respectée sur les listes. La parité est rendue obligatoire dans les commissions de TPE, dans les conseils de prud'homme et parmi les administrateurs salariés. Cette loi vise donc à réduire les inégalités au travail.

Néanmoins, une récente enquête a démontré que :

- à travail égal, une femme est payée en moyenne 25 % de moins qu'un homme,
- trois femmes sur quatre gagnent moins bien leur vie que leur conjoint,
- plus de 80 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes,
- parmi les chercheurs, moins d'un tiers sont des chercheuses,
- les créateurs d'entreprise sont en grande majorité des hommes,
- une femme sur cinq affirme avoir connu une situation de harcèlement sexuel dans sa vie professionnelle.

Pour obtenir la non-discrimination à l'embauche, l'égalité dans le déroulement des carrières, ainsi que l'obligation de parité dans les conseils d'administration, il a fallu le vote de nombreuses lois au cours des années écoulées. Je ne vais pas ici énumérer les lois qui se sont succédé depuis 1907, année où les femmes mariées ont obtenu la libre disposition de leur salaire, car il a fallu attendre l'année 1972 pour que le principe de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes soit inscrit dans la loi. Cette loi est finalement votée en 2006, soit 34 ans plus tard.

L'année 2012 voit quant à elle la promulgation de plusieurs lois :

- d'une part, l'obligation des entreprises de 50 salariés et plus d'appliquer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- ensuite, une loi relative au harcèlement sexuel qui définit ce même harcèlement sexuel ;
- une loi relative à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique.

C'était au niveau du travail, mais, au niveau de la famille, de nombreuses lois ont également été votées. Je n'en retiendrai que quelques-unes :

- En 1965, la loi de réforme des régimes matrimoniaux autorise les femmes à exercer une profession sans autorisation maritale et à gérer leurs biens propres. Avant cette loi, j'ai personnellement le souvenir, alors que je débutais à la Caisse d'Épargne, que les femmes devaient demander l'autorisation de leur mari pour ouvrir un compte. Il fallait apposer la mention « non assistée de son mari » sur le livret. Cette mention permettait ainsi à l'épouse d'effectuer des opérations sans l'aval de son mari.
- En 1967, une loi importante, la loi Neuwirth, autorise la contraception et, cette même année, est créé un congé parental d'éducation et voit la suppression de la notion de chef de famille.
- En 1975, est instauré le divorce par consentement mutuel.
- La même année, la loi Veil autorise l'IVG pour une période de cinq ans, cette loi est rendue définitive en 1979. L'IVG ne sera remboursée par la sécurité sociale qu'en 1982 et il faut attendre 2013 pour obtenir le remboursement des frais liés à une IVG, ainsi que l'achat de contraceptifs par les mineurs.

Encore aujourd'hui, certains groupes réactionnaires veulent remettre en cause ces lois qui sont le fruit de la lutte des femmes à disposer d'elles-mêmes.

En 2006, une loi prévoit également la répression des violences au sein des couples, mais c'est la loi du 9 juillet 2010 qui revoit les violences faites spécifiquement aux femmes et les incidences causées aux enfants en créant l'ordonnance de protection des victimes.

Par rapport à l'enseignement, en 1924, les programmes de l'enseignement secondaire, ainsi que le baccalauréat deviennent identiques pour les filles et les garçons, mais il faut attendre 1975 pour que l'obligation de la mixité scolaire soit instaurée, soit 51 ans plus tard.

J'en termine avec la vie civique.

En 1936, on voit l'arrivée des premières femmes sous-secrétaires d'État, mais c'est en 1944 que l'ordonnance accordant le droit de vote et d'éligibilité est voté, conforté en 1946 par le principe d'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines inscrits dans le préambule de la constitution.

Plus de 60 ans plus tard, en 2007, est votée la loi sur l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, confortée en 2008 par la modification de l'article 1 de la constitution qui dispose désormais que la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales, notamment au mandat de conseiller général.

La loi organique du 14 février 2014 interdit le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de représentant européen. Cette loi constitue une opportunité et donne l'occasion aux partis politiques de favoriser une meilleure représentation des femmes.

Enfin, la loi du 4 août 2014 pour l'égalité entre les femmes et les hommes, dont il a été fait référence en commençant, vise à combattre les inégalités entre les hommes et les femmes dans les sphères privées, professionnelles et publiques.

C'est donc pour observer cette loi que nous faisons lecture du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2016.

J'en viens donc à ce rapport.

La politique de ressources humaines de la commune en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes – ce sont les données 2016.

- En 2016, 55 % des agents de la collectivité sont des femmes et 45 % des hommes.
- 4,5 % des hommes appartiennent à la catégorie A, 16 % à la B et 79,5 % à la C.
- Pour les femmes, 3 % des agents sont classés en catégorie A, 11 % en B et 86 % en C.
- La Ville a enregistré le départ de 4 femmes retraitées et de 6 hommes retraités.
- Les accidents du travail et les maladies professionnelles ont moins touché les femmes que les hommes.
- La collectivité a développé différents axes de travail conformément au protocole d'accord de 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans la fonction publique territoriale.

J'en viens au dialogue social, élément structurant pour parvenir à l'égalité professionnelle.

- Le dialogue social passe principalement par le biais des comités techniques et du comité d'hygiène sécurité et conditions de travail qui se réunissent régulièrement au cours de l'année. Ces instances sont paritaires et composées d'élus de la collectivité et de représentants du personnel.
- Le comité technique est présidé par une femme et la mixité existe : trois femmes et un homme représentent la collectivité ; une femme et trois hommes représentent le personnel.
- Au CHSCT, quatre hommes représentent la collectivité et une femme et trois hommes représentent le personnel.

Pour rendre effective l'égalité entre les femmes et les hommes dans les rémunérations et les parcours professionnels, les avancements d'échelon, de grade, ainsi que la promotion interne sont gérés de manière uniforme pour les femmes et les hommes et basés sur la manière de servir de l'agent.

En matière de recrutements, la collectivité est attentive à la formulation et à la rédaction des offres d'emploi. De même, les commissions de recrutement, présidées par une élue, reçoivent les candidats dont les profils correspondent aux compétences recherchées sans discrimination de sexe.

Certains métiers, traditionnellement occupés par des hommes, restent totalement ouverts aux femmes, même s'il n'est pas toujours évident de trouver des candidatures.

Pour ce qui est de l'encadrement, la Ville compte 6 directeurs (3 femmes, 3 hommes) et 24 chefs de service (11 femmes, 13 hommes).

Pour une meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle, tous les congés existants et statutaires (congé paternité, enfants malades, congé parental, congé de présence parentale, etc.) peuvent être demandés indifféremment du sexe. Ils sont accordés de la même manière c'est-à-dire en se fondant sur la situation de l'agent s'il y a droit. De même, les procédures d'information des agents restent identiques pour tous. Pour autant, cela reste des dispositifs principalement demandés par les femmes, même si on note une demande masculine en progression pour les congés enfants malades. Le congé paternité est également de plus en plus demandé. Cela permettra d'harmoniser les façons de faire dans tous les services en fonction des contraintes spécifiques de chacun d'entre eux et pour tous les agents.

Il faut également préciser que l'immense majorité des réunions se déroulent entre 8 heures et 17 heures, sauf exception nécessaire comme le conseil municipal et les commissions.

Prévenir toutes les violences faites aux agents sur leur lieu travail et lutter contre le harcèlement sexuel et le harcèlement moral : en cas de difficulté, la collectivité peut accorder sa protection fonctionnelle à des agents de la collectivité.

La politique menée par la Commune sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes :

Les actions enfance - jeunesse : depuis de nombreuses années, la Ville mène une politique extrêmement dynamique dans ce domaine. En matière de petite enfance, de 0 à 3 ans, l'offre de garde qui a été développée concerne :

- l'accueil collectif, avec une crèche de grande capacité, une crèche d'entreprise et deux haltes garderies ;
- l'accueil individuel : un relais assistantes maternelles, plusieurs maisons d'assistantes maternelles.

Les parents peuvent ainsi choisir le mode de garde le mieux adapté à leurs contraintes personnelles (séparation, familles monoparentales) et professionnelles (horaires atypiques, éloignement du lieu d'habitation, missions ponctuelles).

Lorsque les enfants grandissent et entrent en classe, d'autres dispositifs favorisent un meilleur équilibre entre la vie familiale et la vie professionnelle avec la possibilité pour les mères et les pères d'accéder à ces différents services :

- une cantine scolaire de qualité à bas prix (2,50 €) ;
- des garderies périscolaires dans chaque groupe scolaire avec une large ouverture (7 heures du matin à 9 heures et de 16 heures 30 à 19 heures) ;
- des accueils de loisirs adaptés aux différents rythmes de vie (sans repas, avec repas et garderie) ouverts pendant les grandes et les petites vacances, ainsi que le mercredi après-midi.

Pour terminer, la lutte contre les discriminations : de nombreuses actions existent sur le territoire de la commune. Elles peuvent être menées par les services de la Ville (réflexion en groupes de travail dans les centres sociaux, projets dans les centres de loisirs) et du CCAS, mais aussi par de nombreux partenaires associatifs (« femmes en avant » par exemple) et institutionnels.

Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur la question.

M. LE MAIRE.- Madame HAUTECOEUR, je vous remercie pour cette belle présentation de ce rapport entre les hommes et les femmes.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Monsieur KAZNOWSKI.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Merci, Monsieur le Maire.

Dans notre collectivité de plus de 30 000 habitants, il est demandé de présenter chaque année, préalablement à la préparation de votre budget, un rapport sur votre politique de ressources humaines et un bilan sur vos actions publiques conduites en matière d'égalité femmes-hommes sur l'ensemble de notre commune.

Vous prétendez dans ce rapport avoir mis en œuvre des actions pour assurer l'égalité entre les sexes au sein de la collectivité, mais vous n'en énumérez aucune, vous contentant de les évoquer évasivement. Vous dites « la collectivité a développé différents axes de travail », on ne sait pas de quoi vous parlez.

Sur les écarts de traitement : en France, les inégalités sont estimées à 19 % en moyenne et elles s'aggravent au cours de la carrière. Au sein de la fonction publique territoriale, le salaire moyen net des femmes s'élève à 1 769 € contre 1 969 € pour les hommes, soit 11 % en faveur des hommes – c'est le rapport de la CNFPT sur l'égalité professionnelle publié le 1^{er} décembre 2016 qui le dit.

À Liévin, aucun élément n'est fourni sur ce sujet. On ignore totalement quelles sont les rémunérations versées aux hommes et aux femmes en fonction de leur grade, de leurs responsabilités et de leur ancienneté. Il s'agit pourtant là d'informations essentielles pour connaître l'état des lieux en matière d'égalité professionnelle et travailler sérieusement à une amélioration de la situation. Mais peut-être n'est-ce pas le projet réel de votre politique.

Par contre, vous nous écrivez sur ce sujet que – je cite – « il faut rendre effective l'égalité entre les femmes et les hommes dans les rémunérations et les parcours professionnels ». Il y a juste cela que vous écrivez sur ce sujet.

Ensuite, sur les emplois précaires : dans votre rapport, il n'y a aucun chiffre sur les emplois précaires. Combien y a-t-il dans notre collectivité d'agents contractuels hommes et femmes ? On ne le sait pas. Il est regrettable que vous ne présentiez pas cette donnée et, d'ailleurs, je vous la demande.

Sur les postes à responsabilité : selon le bilan social 2016 de la ville, les emplois dits fonctionnels, c'est-à-dire les hauts cadres de la ville et par exemple les chefs de service, sont composés de 11 femmes et 13 hommes. Au CHSCT, quatre hommes représentent la collectivité, aucune femme. Nous sommes loin de la parité.

Sur les luttes contre les discriminations : vous nous écrivez que de nombreuses actions existent sur le territoire. Lesquelles ? On ne sait pas.

Ce rapport nous conduit à considérer que votre politique d'égalité femmes-hommes à Liévin, non seulement, n'est pas une priorité, mais elle est traitée comme une simple obligation formelle ne reprenant que certains acquis, sans volonté, ni engagement.

Merci.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? (*Aucune autre*).

Mes chers collègues, à la lecture du rapport de Madame HAUTECOEUR, j'ai envie de dire que vous venez de loin, Mesdames, quand on voit ce qu'il se passait il y a encore 30 ou 40 ans et quand on voit aussi parfois la lenteur pour mettre en application certaines dispositions législatives réglementaires adoptées pourtant par l'assemblée parlementaire. On voit effectivement que le sort des femmes il y a encore 30 ou 40 ans n'était pas celui d'aujourd'hui.

En même temps, toujours à la lecture du rapport de Madame HAUTECOEUR, je dirai aussi que, si beaucoup de chemin a déjà été parcouru, il y en a encore beaucoup à faire. On voit bien qu'il y a encore toute une série de choses à mettre en place. C'est vrai en particulier sur la rémunération des femmes. On sait, cela a été souligné par de nombreux rapports, que les femmes restent souvent sous-rémunérées par rapport aux hommes – c'est surtout vrai dans le secteur privé –, que la présence des femmes dans les hautes fonctions est moindre que pour les hommes et cela pose problème. À ce titre, ne serait-ce qu'à la Ville de Liévin, lorsqu'on voit qu'il n'y a 3 % de cadres A femmes contre 11 % pour les hommes, cela illustre quelque part cette différence qui existe effectivement dans les fonctions les plus importantes entre les femmes et les hommes, il y a donc encore beaucoup de chemin à accomplir. Je pense aussi à la présence des femmes dans les conseils d'administration d'entreprises où on sait que, là aussi, bien souvent, elles sont beaucoup moins nombreuses que les hommes.

Il faut souligner qu'il y a eu des lois extrêmement importantes. Vous avez cité Simone Veil, je pense que cette grande dame aura forcément marqué la cause des femmes. Je pense aussi, puisqu'on parle de la vie politique, à Lionel JOSPIN au travers de sa loi sur la parité hommes-femmes en politique. Cela a été une très grande loi et nous en avons l'illustration dans ce Conseil municipal où, désormais, nous avons autant de femmes que d'hommes.

Je dois dire, comme beaucoup d'entre vous qui êtes là depuis quelque temps – je me tourne vers Monsieur DERNONCOURT ou Monsieur LEJEUNE –, combien nous pouvons nous féliciter de l'apport des femmes en politique. Je l'ai moi-même observé il y a peu dans une assemblée où il y avait énormément d'hommes, au Conseil départemental, c'est une vraie bouffée d'oxygène, une fraîcheur, un sérieux aussi, parce que les femmes sont ô combien sérieuses dans l'exécution de leur mandat politique. C'est un vrai renouvellement et très salubre pour la vie démocratique de notre pays.

Il y a encore beaucoup de choses à faire mais, en même temps, on peut déjà saluer celles et ceux qui ont porté cette cause avec des résultats probants, mais il faut continuer dans la voie du progrès dans cette égalité entre les hommes et les femmes.

Monsieur KAZNOWSKI, je pense qu'il va falloir que vous révisiez un peu ce problème. Vous parlez de la rémunération dans la fonction publique. Dans la collectivité liévine, la fonction publique, c'est la fonction publique ; on avance en fonction de son grade, de son ancienneté et pas en fonction de son sexe. Monsieur KAZNOWSKI, il va falloir réviser fortement le mode de fonctionnement de la fonction publique territoriale comme de toutes les fonctions publiques.

Quant au CHSCT, vous irez dire aux camarades syndicalistes que vous allez leur imposer ceci ou cela. C'est de la responsabilité des organisations syndicales que de désigner leurs représentants. Je pense qu'ils sont tout à fait conscients aussi de la nécessité d'avoir cette égalité entre les hommes et les femmes. J'espère qu'ils la trouveront, mais il faut des volontaires pour être dans les comités techniques et dans les CHSCT. Je pense que, en l'occurrence, ils n'ont peut-être pas trouvé les volontaires femmes, d'où cette surreprésentation des hommes. Monsieur KAZNOWSKI, sauf à ce que vous vouliez leur imposer cela, mais c'est à eux qu'il faudra le dire, pas à moi.

Je pense vraiment, Monsieur KAZNOWSKI, que vous n'aimez pas cette ville – et j'y reviendrai –, vous ne voyez que le mauvais, vous ne cherchez que le mauvais, vous ne cherchez qu'à dire du mal de cette collectivité, vous ne regardez même pas ce qu'il s'y fait. Vous dites « que fait la Ville pour permettre aux femmes de trouver leur place dans le monde professionnel, de s'épanouir dans leur profession, etc. ? ». Madame HAUTECOEUR vous a répondu ; écoutez un peu ce que les personnes vous disent. Quand on parle de la petite enfance, regardez ce qui s'est réalisé dans la ville de Liévin en matière de crèches et d'accueil de la petite enfance. La ville de Liévin a été l'une des premières à obtenir le label « petite enfance ». Les efforts ont été accomplis depuis bien longtemps et d'ailleurs pas par moi, mais déjà par mon prédécesseur et même par Monsieur Henri DARRAS. Cela remonte à tellement longtemps. Regardez aussi ce qui se fait dans le service jeunesse, les centres de loisirs, les CAJ, les accueils qui permettent, une fois l'école finie, de pouvoir accueillir les enfants et de leur offrir des activités ô combien importantes. Regardez ce qui se fait en matière de garderie scolaire ; il y en a désormais une dans chaque école. Regardez ce qui a été fait en matière de cantine scolaire ; les chiffres ont explosé, ce qui permet aux enfants d'être nourris dans nos cantines et aux dames comme aux hommes de pouvoir exercer leur profession en toute tranquillité et de pouvoir s'y consacrer pleinement.

Monsieur KAZNOWSKI, regardez un peu votre ville avec un œil différent, regardez-la avec un peu d'amour, aimez votre ville, ne lui donnez pas une mauvaise image – et j'y reviendrai tout à l'heure.

Quand on est un élu politique, Monsieur KAZNOWSKI, a fortiori lorsqu'on est un élu municipal, on doit mesurer les propos qui sont les siens, on doit faire attention à l'expression qui est la sienne. Vous êtes là pour faire en sorte que votre ville puisse se développer, pour que les concitoyens de cette ville puissent trouver toute leur place, puissent tout simplement grandir. Or, vous faites tout le contraire – et j'y reviendrai malheureusement dans d'autres circonstances encore plus tragiques que votre expression de tout à l'heure. Monsieur KAZNOWSKI, je vous donne un conseil, essayez d'aimer cette ville, cela vous fera grandir.

Voilà, Mesdames, Messieurs, ce que je souhaitais ajouter.

Nous allons en venir au vote de ce rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes.

Qui vote pour ce rapport ? *(Le groupe majoritaire, Liévin Ensemble, Ecologie et Citoyenneté et Monsieur FRUCHART).*

Qui s'abstient ? *(Personne).*

Qui vote contre ? *(Liévin Bleu Marine, soit quatre voix)*

(Ce rapport est adopté par le groupe majoritaire, Liévin Ensemble, Ecologie et Citoyenneté, Monsieur FRUCHART ; Liévin Bleu Marine ayant voté contre).

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT, nous en venons au budget principal de la Ville de Liévin

- **Budget primitif 2017 - Budget principal Ville**

M. DERNONCOURT.- Merci, Monsieur le Maire.

Précisons tout d'abord que les propositions pour le budget général de la Commune pour cette année 2017 s'inscrivent scrupuleusement dans les orientations définies lors du débat que nous avons eu lors de notre séance du 9 février dernier et dont les axes principaux sont :

- pas d'augmentation de la fiscalité,
- poursuivre notre politique d'investissement tout en limitant le recours à l'emprunt pour conforter notre politique de désendettement,
- maîtriser les dépenses de fonctionnement, tout en préservant un service rendu de qualité à nos concitoyens.

Le budget 2017 s'équilibre à hauteur de 109,5 M€, en progression 5 M€ sur 2016, mais qu'il convient de relativiser compte tenu de l'importance des crédits d'ordre budgétaire sur lesquels je reviendrai.

En fonctionnement, les dotations aux amortissements justifient en grande partie l'augmentation des crédits de fonctionnement et il faut y voir l'amortissement des subventions versées à Territoires 62 pour la reprise des conventions publiques d'aménagement, mais l'effet positif est que ces amortissements constituent une ressource qui permet de maintenir un important niveau d'investissements.

Ce budget total de 109 M€ se décompose en un budget principal et cinq budgets annexes.

Le budget principal, qui est l'objet de ce rapport, soit 77 % du budget total, est équilibré à 85,3 M€ dont 50 105 164 € pour le fonctionnement et 35 226 140 € pour l'investissement.

Dans la section de fonctionnement, nous faisons les constats suivants :

- 40 % de cette section sont affectés aux charges de personnel (21 M€), en augmentation de 3,7 % et ce, en tenant compte de trois facteurs : des évolutions législatives, c'est-à-dire l'augmentation des points d'indice, mais aussi le glissement vieillesse technicité ; la volonté de développer les services à la population ; les crédits nécessaires aux premiers recrutements des agents de la police municipale afin que celle-ci soit opérationnelle au 1^{er} juillet 2018.
- Les charges générales de service représentent 9,4 M€ et progressent de 1,65 %, dû pour l'essentiel aux moyens donnés au centre technique municipal et à la mise en place de la police municipale.
- Les autres charges de gestion courante (6,4 M€), inscrites au chapitre 65 qui concerne la politique de subventionnement et participations financières, marquent ainsi la détermination de la municipalité à soutenir la vie associative.
- Les charges financières, à hauteur de 1,15 M€, sont en baisse de 12,6 % du fait de notre politique de désendettement.
- Des dépenses d'ordre pour 3,81 M€ : un mot sur cette notion de dépenses d'ordre, compte tenu de son importance. Les dépenses d'ordre se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense budgétaire et une opération de recette budgétaire pour un montant identique et sont donc neutres budgétairement. Elles n'entraînent aucun décaissement ou encaissement de trésorerie pour la collectivité. Dans le cas présent, l'importance du montant de ces crédits résulte des budgets annexes « lotissements » – ce qu'a déjà expliqué notre collègue Jérôme DARRAS – pour lesquels une comptabilité de stocks – en l'occurrence ici des terrains – doit être opérée. Celle-ci génère des écritures de variation de stocks et justifie en grande partie l'augmentation du budget, ce dont j'ai parlé en début de rapport.
- Enfin, au chapitre des dépenses, il y a le virement du fonctionnement à l'investissement pour 8,25 M€ dont une part importante couvre le remboursement des annuités d'emprunt car – cela a souvent été rappelé ici –, on ne peut pas emprunter pour rembourser l'emprunt et, contrairement aux pratiques de l'État, un budget chez nous doit être équilibré.

Pour faire face à ces dépenses, l'on peut compter sur les recettes, dont les plus conséquentes sont les suivantes :

- La fiscalité (22,9 M€, dont près de 16 M€ pour la fiscalité directe locale). Nous verrons tout à l'heure que la part communale de la fiscalité restera au même niveau que les années antérieures ; seules les bases, qui sont fixées par les services de l'État, augmenteront de 0,4 % comme il avait été annoncé lors du débat d'orientation budgétaire et selon la loi de finances. Je ne reviens pas sur le détail, tout cela a été évoqué lors du DOB et figure au compte rendu de la séance du 9 février.

- Le second poste important des ressources de fonctionnement concerne les dotations et participations et a été inscrit au budget à hauteur de 21,7 M€, en augmentation de 1,8 % sur 2016.

Quant aux autres postes de recettes (atténuation de charges, produits de gestion courante, etc.), ils ont été ajustés en fonction des encaissements réels de l'exercice 2016 que nous venons de voir avec le compte administratif.

Enfin, il convient d'intégrer l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 3 M€ et qui contribue au financement des dépenses de ce budget.

D'une façon générale, les recettes prévisibles ont été inscrites a minima. Ainsi, le montant global de la DGF a été reconduit à l'identique, estimant que la diminution de la part forfaitaire serait comblée par la hausse des dotations de péréquation. Si ces financements devaient être supérieurs aux inscriptions faites, leur prise en compte se ferait alors dans le cadre d'une décision modificative.

Quant à l'investissement, dont nous avons souligné lors du débat d'orientation budgétaire qu'il est le moteur du développement du territoire, les ajustements opérés depuis ce débat permettent un financement disponible de 9,4 M€ auxquels s'ajoutera une enveloppe d'emprunt de 4,8 M€, soit un peu plus de 14 M€, subventions d'équipement incluses dont vous avez le tableau dans le compte rendu de la commission des finances qui est joint à votre document pour ce Conseil.

Ainsi donc, 2017 verra d'importants investissements réalisés dans la commune, notamment :

- au niveau scolaire avec les restructurations de l'école Germinal et des sanitaires de l'école Condorcet, le câblage à l'école Prévert, les études pour le projet de réhabilitation des écoles Lamendin - La Fontaine ; l'action scolaire se verra donc dotée d'un budget à hauteur de 2 M€ ;
- au niveau sportif, avec la poursuite de l'entretien des équipements, le synthétique Lelong Voisin au stade Diana (1,6 M€), la poursuite de la rénovation du chalet Brand (300 000 €), Nauticaa (827 000 €), soit près de 3 M€ d'investissements.

Ajoutons à ces deux grands axes de notre politique,

- la poursuite de la rénovation des voiries pour 800 000 €,
- 1 M€ pour l'hôtel de ville,
- 500 000 € pour l'entretien de divers bâtiments,
- 2,3 M€ pour le bus à haut niveau de service (BHNS),
- 700 000 € pour l'informatique.

Ce budget 2017, dont la hausse de 4,6 % résulte notamment de l'inscription des crédits d'ordre – dont j'ai expliqué la définition précédemment –, mais aussi du volume d'investissement important comme nous en avons manifesté la volonté lors du débat d'orientation budgétaire, permet à nos services avec les crédits dont il dispose en section de fonctionnement de travailler plus sereinement et dans de meilleures conditions avec moins de pression que ces dernières années qui avaient été marquées par une politique d'économies importante afin que la commune retrouve une situation financière correcte.

Il convient ici de souligner que l'importance de l'investissement, l'amélioration du service rendu à nos populations, les marges de manœuvre dont nous disposons désormais nous permettent d'engager deux grands chantiers de cette mandature, à savoir le BHNS et la police municipale. Ce résultat, nous le devons certes aux orientations que nous définissons en début d'année, mais aussi à l'engagement déterminé de l'ensemble des personnels et à nos services financiers qui ont su bien tenir les deux bouts de la chaîne à savoir mener de pair une politique de services rendus à la population de qualité, appréciable et, en même temps, contribuer à réduire notre situation financière de ses difficultés.

Je veux ici souligner combien cet engagement de nos personnels dans la mise en œuvre des décisions et orientations de l'équipe municipale est important. Comme vous l'avez souligné auprès des agents lors des rencontres que vous tenez régulièrement avec eux, Monsieur le Maire, dans les différents services et avec la participation des organisations syndicales, il y a bien dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets un véritable travail d'équipe dans lequel chacun s'investit.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

C'était une belle présentation, courte mais complète.

M. DERNONCOURT.- Le DOB avait déjà tout balayé.

M. LE MAIRE.- C'est vrai, vous aviez déjà présenté cela largement lors du débat d'orientation budgétaire. Mes chers collègues, je vous laisse la parole pour vous exprimer.

Monsieur KAZNOWSKI.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Monsieur le Maire, gouverner, c'est prévoir. Cet adage s'applique aussi bien dans les plus hautes sphères de l'État au travers de la politique économique nationale qu'au niveau de la collectivité qui nous intéresse précisément ce soir et notamment par l'intermédiaire du budget municipal. Dans le cadre de l'élaboration du budget, il convient également d'anticiper les décisions qui seront prises par le prochain exécutif, quel qu'il soit, dans ce domaine.

La baisse des dotations de l'État sera-t-elle maintenue ou stoppée ? Quelles seront les décisions en matière d'imposition des entreprises et des ménages ? Cela aura fortement un impact et oblige à avoir une vision à long terme qui doit de facto nous poser question dans le cadre de cet exercice.

Imaginons un instant que, dans le cadre d'une politique-fiction, nous ayons comme choix de modèle économique celui proposé par Monsieur MACRON, Monsieur MACRON qui a proposé d'exonérer 80 % des contributions aux impôts locaux et donc d'impacter les collectivités locales bien plus drastiquement qu'au travers les baisses de la DGF, tout en augmentant la CSG, impactant en cela le pouvoir d'achat des ménages les plus faibles. Nous nous retrouverions devant une équation insoluble, une baisse drastique des recettes et une quasi-impossibilité de compenser via l'impôt, solution qui n'est jamais vertueuse au regard des difficultés croissantes de nos concitoyens.

Pour revenir à Liévin, Monsieur le Maire, comme pour les années précédentes, entre le débat d'orientation budgétaire et le budget primitif, il n'y a aucune différence, vous ne prenez pas en compte nos remarques et cela fait presque quatre ans que vous maintenez des taux d'imposition à Liévin anormalement élevés. Depuis quatre ans, vous aviez tout le temps nécessaire pour les baisser, pour redonner à Liévin une juste imposition, pour rendre aux Liévinois ce pouvoir d'achat injustement confisqué.

Je vous le répète, nos taux à Liévin sont dissuasifs pour l'économie comme pour l'accueil de nouvelles classes moyennes. En agissant de la sorte, vous faites fuir de Liévin les personnes qui ont un peu de biens.

Liévin s'appauvrit, Liévin perd aussi des habitants. Au dernier recensement, c'est moins 1 %, soit 419 habitants en moins. Je conçois que vos amis socialistes lensois fassent pire, avec moins 12 %, soit 4 432 habitants en moins ; pendant qu'Hénin-Beaumont passe à plus de 3 %, soit 756 nouvelles arrivées par exemple.

Monsieur le Maire, cette année une nouvelle fois, par la politique que vous menez et par vos choix et votre vision qui n'est pas la nôtre, le groupe Liévin Bleu Marine - Front national votera contre ce budget primitif 2017.

M. LE MAIRE.- Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Monsieur le Maire, j'interviendrai très brièvement, j'avais déjà tout dit lors du débat d'orientation budgétaire, je ne vais pas me répéter.

Il y a des avancées dans votre budget, cela change un peu, doucement mais sûrement. Comme je l'ai dit la dernière fois, la police municipale, – c'est très bien, nous l'avions dans notre programme depuis 2008, c'est parfait –, les caméras de vidéosurveillance – très bien –, mais là où le bât blesse une fois encore, c'est sur les taux d'imposition.

Je connais votre réponse, on en discute à chaque fois, mais, comme je vous l'ai dit lors du débat d'orientation budgétaire, je ne lâcherai pas.

Je voterai contre le budget, pas seulement pour cela, mais pour un tas d'autres raisons. Nous n'avons pas la même ligne politique, nous n'avons pas les mêmes vues économiques, mais je reconnais quand même que les comptes sont bien tenus. C'est le devoir d'un élu d'opposition de s'opposer, mais, quand les choses changent et qu'elles vont dans le bon sens, le devoir d'un opposant est aussi de le dire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LAMAND.

Y a-t-il d'autres expressions ?

Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- J'étais justement en train de réfléchir. Supposez que nous votions tous contre, qu'arriverait-il ?

M. LE MAIRE.- Je serai bien ennuyé.

M. LEJEUNE.- Je pense que le préfet prendrait la main et je pense que les Liévinos souffriraient encore et beaucoup plus.

M. LE MAIRE.- Je pense aussi.

M. LEJEUNE.- Deuxième remarque – et cela va nettement mieux dans la réflexion –, il est à noter que la Commune va financer par ressources propres environ 70 % de ses investissements, sans avoir recours à un impôt local supplémentaire. Je pense que peu de communes peuvent en faire autant sans porter préjudice au fonctionnement des services.

Dernière remarque au sujet de ce budget, le budget communal est la somme des budgets des différents secteurs d'activité gérés ou supervisés par les adjoints – je ne parle pas des budgets annexes, je parle du budget général. Suite aux réunions de la commission des finances, suite aux réunions de bureau, je n'ai pas entendu de réclamations fortes parmi les adjoints en responsabilité de secteur. Tous semblent avoir rempli leur mission dans l'intérêt des Liévinos avec les moyens octroyés, bien souvent supérieurs à l'année dernière. En ce qui me concerne, je vois que ce qui est attribué à la réfection des routes et des trottoirs passe de 800 000 € à 1 M€. Pourquoi voulez-vous voter contre un budget qui va dans l'intérêt des Liévinos ? Je prends mon exemple, mais, pour les autres adjoints, c'est pareil. Je pense que voter contre cette volonté d'améliorer la vie des Liévinos est une grave erreur.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LEJEUNE.

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Merci, Monsieur le Maire.

Quelqu'un a dit : *« ce n'est pas parce que les choses sont compliquées qu'on n'ose pas, c'est parce qu'on n'ose pas qu'elles deviennent compliquées ».*

S'il y a bien un domaine où vous avez osé et décomplexifié les choses, voire les avez rendues plus simples, c'est la gestion budgétaire de la ville depuis que vous avez été élu aux commandes.

Pour cela, il existe des indicateurs, nous les avons : l'épargne brute réelle, le capital à rembourser, l'épargne nette réelle, la capacité de désendettement réelle, le taux d'endettement réel. Tous ces voyants, en prenant bien sûr en compte le rachat des CPA, sont au vert, alors qu'ils étaient au rouge il y a cinq ans. Voilà le constat qu'il faut faire.

J'attire seulement votre attention sur un fait : nous maintenons la fiscalité à Liévin – très bien – ; seulement, il faut prendre garde à ce que les personnes de ce Conseil municipal qui sont élues tant à la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin qu'au Conseil départemental aient le même réflexe et la même aspiration à cette fiscalité. En effet, si certes on maintient la fiscalité qui est la même à Liévin depuis plusieurs années, si on ne l'augmente pas, les autres collectivités – en l'occurrence la Communauté d'agglomération et le Conseil départemental – n'hésitent parfois pas, peut-être parce qu'elles en ont l'obligation, à augmenter fortement leurs taux de fiscalité, ce qui fait que, pour le citoyen moyen, cela devient parfois un peu illisible. Vous devez d'ailleurs quelquefois vous expliquer auprès de beaucoup de personnes qui vous interpellent en disant *« vous nous dites que l'impôt n'a pas augmenté, mais il a augmenté ».*

J'attire donc votre attention, et d'ailleurs pas seulement la vôtre mais celle de tous ceux qui sont là, pour tenter d'avoir ce réflexe. C'est peut-être compliqué, notamment pour les Conseils départementaux où l'État s'éloigne parfois un peu de ce qu'il doit donner.

Si l'on veut donner un avenir désirable et durable à l'ensemble des Liévinos, ici à Liévin, au moins, on tente de le faire et on y arrive.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LUDWIKOWSKI.

Monsieur DERNONCOURT.

M. DERNONCOURT.- Un mot simplement, Monsieur le Maire, puisque l'essentiel de l'appréciation du groupe communiste a été donné lors du débat d'orientation budgétaire. Je rappelle en effet que c'est à ce moment-là que se détermine la politique financière municipale pour l'année. Je confirme que, pour nous, il s'agit là d'un bon budget qui nous conforte dans une situation financière bonne mais prudente, qui permet un investissement important et qui contribue ainsi à préserver de l'emploi, qui marque une préoccupation permanente des élus à répondre aux attentes de nos concitoyens et qui n'a pas recours à une fiscalité aggravée.

C'est donc bien une politique de bon sens et de fort contenu social que présente ce budget 2017. La mesure de prudence dont il est teinté est particulièrement à souligner car, comme beaucoup de nos concitoyens à la veille des élections, nous ne savons pas de quoi demain sera fait pour le porte-monnaie des gens, ni pour les finances de nos communes.

Nous voterons ce budget.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT

Madame GACI.

Mme GACI.- Monsieur le Maire, Monsieur LUDWIKOWSKI a utilisé le terme de « bon gestionnaire » et cette commune a, en votre nom, un bon gestionnaire à sa tête.

Je vais aller plus loin, Monsieur LUDWIKOWSKI. Je crois que Monsieur le Maire, avec l'ensemble de ses équipes, a été un bon gestionnaire, mais avant et surtout un bon chef de projet. En effet, il n'a pas été mis en place de politiques qui ne permettent à nos administrés de pouvoir voir évoluer et progresser leur territoire communal quelles que soient les politiques sur lesquelles nous avons eu à nous pencher : voirie, réfection de l'hôtel de ville, transport, emploi, rénovation urbaine, police municipale, éducation, culture, sans augmentation de la part communale de l'impôt.

En ce qui concerne les autres institutions, Monsieur LUDWIKOWSKI, je ne vais pas vous expliquer comment cela fonctionne au sein d'un groupe. Monsieur le Maire détaillera un peu plus cette approche dans son propos.

« Gouverner, c'est prévoir ». Monsieur KAZNOWSKI nous cite Emile de GIRARDIN. *« On fait fuir nos habitants »* dit-il.

On n'est pas là pour faire de la communication ou de la publicité. Je tiens simplement à souligner qu'on pourrait répondre à vos doléances et vos sollicitations, cher collègue du groupe Front National Bleu Marine, si seulement vous posiez des questions et faisiez des propositions. Si je reprends l'ensemble des délibérations depuis 2014, dès lors que nous avons abordé ce budget primitif, aucune proposition n'émane de votre groupe.

On fait fuir les habitants... Je vous invite à la lecture de la presse ou des publications de l'Insee disant que nous avons atteint un seuil qui nous permet d'être aujourd'hui une des premières villes du département ; si je ne dis pas de bêtises, c'est la troisième ou quatrième ville du département. Si c'est ainsi que l'on fait fuir nos habitants, il faut que l'on continue et que l'on poursuive nos efforts qui ont pu être faits sur les différents chantiers qui sont les nôtres.

J'accompagne largement les propos de Monsieur DUPORGE quand il dit qu'il faut aimer la commune dans laquelle on vit. On a ce devoir, qui plus est lorsqu'on est élu par nos administrés. Il faut arrêter de dénigrer ce qui se fait à l'échelle communale et avoir envie d'élever nos populations au travers des différents projets qui sont menés.

Quand on est dans l'opposition, on a un devoir d'opposant, je vous l'accorde, mais l'opposition doit être constructive. L'opposition ne doit pas être stérile, elle ne doit pas se faire tout simplement parce qu'on s'inscrit dans ce qu'on appelle une opposition.

Voter contre un budget, c'est aussi s'opposer à l'expansion des projets qui sont définis.

Vous dites, Monsieur LAMAND – et je vous en remercie –, que vous commencez à partager certaines choses qui vous sont proposées.

M. LAMAND.- Je n'ai pas dit cela.

Mme GACI.- C'est ce que j'ai compris. Si j'ai mal interprété, vous m'en excuserez.

Pour autant, quand on estime que les choses sont bien faites, il faut aussi leur permettre de se faire. Je remercie Monsieur LEJEUNE d'avoir souligné le danger que peut porter une opposition majoritaire à un budget – ce n'est pas le cas ici, je parle dans l'absolu –, c'est de cesser les actions à destination de nos populations.

Le groupe socialiste votera bien entendu dans sa totalité pour le budget qui a été présenté.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame GACI.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, je remercie d'abord celles et ceux, responsables de groupe politique, qui ont exprimé leur soutien, leurs encouragements, leur adhésion à l'élaboration de ce budget primitif 2017.

C'est vrai, Monsieur DERNONCOURT, je pense que c'est un budget de progrès social, un budget où la place de l'homme et de la femme est importante. C'est sans doute aussi l'un des aspects fondamentaux de ce budget 2017 et d'ailleurs des autres budgets ; les services qui sont apportés à la population occupent une place privilégiée dans l'élaboration de ce budget primitif, tout comme la place qu'occupent la ville en tant que telle, son patrimoine communal, son entretien, sa mise en valeur. Vous avez parlé des nombreux programmes d'investissement qui vont être réalisés. C'est vrai, Monsieur LEJEUNE, ce sont 14 M€ d'investissements – ce n'est pas rien –, et tout cela financé sur nos fonds propres à plus de 70 %. Effectivement, j'encourage les uns et les autres à chercher les communes du secteur, de la même importance que la nôtre, pour essayer de trouver un tel chiffre. Je pense qu'il n'y en a pas beaucoup. C'est vrai, aujourd'hui, la santé financière de la commune est bonne ; j'allais dire qu'elle est au beau fixe, mais je ne vais pas dire cela parce qu'il faut toujours être prudent, il faut gérer cela en bon père de famille, toujours avec prudence, car on ne sait jamais ce qui peut nous tomber sur la tête et la période actuelle est propice en incertitudes. Il faut toujours avoir la capacité à garder cette liberté d'entreprendre et d'agir. Or, pour cela et pour ne pas être dépendant de ceci ou de cela, que ce soit du monde bancaire ou que ce soit des collectivités territoriales dont nos subventions dépendraient, il faut garder cette liberté d'action et d'entreprendre. Or, dans ce budget, on voit bien que nous avons désormais cette liberté d'entreprendre et d'agir.

Je peux vous dire que, entre le moment où je suis devenu maire et aujourd'hui, cela fait sacrément du bien. Je me sens beaucoup plus léger qu'au tout début où je suis arrivé dans cette fonction majeure.

Je remercie donc celles et ceux qui ont apporté leur total soutien.

Je remercie aussi ceux qui, comme l'a dit Madame GACI, sont dans une critique constructive.

Monsieur LAMAND, sur les taux d'imposition, bien sûr, nous ne sommes pas sur la même politique, il y a des choses qui nous opposent, mais je salue quelque part les propos qui sont les vôtres sur les avancées qui ont été accomplies, sur la bonne gestion. Les comptes sont effectivement tenus, ne vous inquiétez pas, ils sont bien tenus et je les tiens comme s'ils étaient mon propre compte. Un sou est un sou, c'est ce que j'ai appris. Effectivement, les sous de la Commune sont aussi importants que les sous que l'on peut avoir. Il faut faire attention à tout.

Sur les taux d'imposition, vous connaissez mon avis. J'ai été élu sur un programme, il sera respecté, il n'y aura pas d'augmentation de ces taux. Vous aurez à les voter tout à l'heure, ils sont encore identiques à ceux de l'année dernière, ils ne bougeront pas, la promesse sera tenue. Je n'en ai pas fait d'autres.

Cela dit, je suis conscient, Monsieur LAMAND, en particulier sur une taxe. Dernièrement, La Voix du Nord nous a sorti un papier sur les taux des taxes d'habitation et des taxes foncières sur l'ensemble de la région Nord - Pas de Calais. Je sais que, sur la taxe foncière en particulier, le taux est élevé. Nous n'y sommes d'ailleurs pour rien. Dans une commune comme Liévin où les bases fiscales sont faibles, c'est la double peine, cela conduit à avoir des taux élevés. C'est vrai que ces taux sur la taxe foncière sont élevés et, quand je vois cette comparaison qui a été faite par La Voix du Nord au travers de ces taux qui ont été donnés, nous sommes en haut. C'est effectivement quelque chose qui me turlupine et nous espérons avoir un jour les moyens de pouvoir réduire le taux de cette taxe foncière parce qu'elle est un peu pénalisante.

Je crois vous avoir déjà dit pourquoi je suis sensible à cela. Les accédants à la propriété à Liévin sont des petits accédants. À Liévin, il n'y a pas de grande bourgeoisie, il n'y a pas de capitalistes qui brassent des millions et des millions, nous avons des petits accédants. J'ai toujours le souvenir – cela remonte pourtant à loin, je n'étais encore qu'adjoint, c'était dans une permanence au centre social Georges Carpentier – de ces deux dames qui étaient venues me voir, elles avaient perdu leur mari, elles étaient propriétaires de leur maison dans le quartier des Marichelles et elles m'avaient dit qu'elles allaient devoir vendre leur maison parce que la pension qu'elles recevaient désormais, leur mari étant disparu, était réduite et qu'elles ne pouvaient pas payer toutes les taxes. Elles m'avaient dit : « *c'est pourtant le fruit de toute une vie de travail et d'investissement le week-end de nos maris respectifs et de nous-mêmes* ». Quand on a cela en face de soi, Monsieur LAMAND, on ne peut pas rester insensible. Ce témoignage qui m'a été apporté par ces deux dames est gravé dans ma tête et pour toujours. J'espère un jour pouvoir, au travers d'une réduction de ce taux de la taxe foncière, rendre cela un peu moins difficile.

Cela dit, je suis un homme de promesse, Monsieur LAMAND, je ne promets que ce que je peux faire et ce que je suis sûr de tenir. Pour l'instant, je ne peux pas prendre cette promesse parce que, aujourd'hui, je n'ai pas encore cette liberté suffisante pour pouvoir tenir cette promesse, mais c'est dans ma tête.

Quant à vous, Monsieur LUDWIKOWSKI, sur la remarque que vous avez faite, c'est vrai qu'il serait mieux de pouvoir tenir le même langage partout. J'assume pleinement être conseiller départemental et être Vice-président à la communauté d'agglomération de Lens-Liévin et j'assume d'être socialiste et de faire partie de la majorité. Il y a eu débat dans nos groupes respectifs ; dans ce débat, toutes les positions n'étaient pas partagées, il y avait des positions divergentes. Cela dit, je fais partie d'un groupe politique et je suis solidaire d'un groupe politique ; sinon, je le quitte. Lorsque je suis en responsabilité pleine et entière, vous connaissez mon point de vue puisque je l'applique ici dans cette commune. J'assume cette responsabilité pleinement. Pour autant, elle résulte aussi d'un débat que nous avons pu avoir dans nos différentes instances et, dans un débat, parfois on l'emporte et parfois on ne l'emporte pas.

Je vais en venir aux remarques qui ont été faites par Monsieur KAZNOWSKI, très rapidement parce qu'il y a tellement de mensonges, tellement d'erreurs qui sont commises.

J'observe d'abord que Monsieur KAZNOWSKI a déjà donné la victoire à Monsieur MACRON. C'est rassurant, cela veut dire que sa favorite ne gagnera pas l'élection présidentielle, c'est donc une bonne nouvelle que l'on peut donner à cette assemblée. C'est un oracle donné par Monsieur KAZNOWSKI, une prédiction donnée par Monsieur KAZNOWSKI, vous aurez donc Monsieur MACRON comme Président de la République.

Monsieur KAZNOWSKI, à Liévin, nous avons gagné de la population. Je vous incite à aller voir un institut extraordinaire qui s'appelle l'Insee. Si vous ne le connaissez pas, allez-y. Je ne le dirige pas, je ne suis pas président de l'Insee, ne vous inquiétez pas, je n'ai pas donné des sous à l'Insee pour qu'il dise ceci ou cela. Il y a maintenant un recensement chaque année et la population de Liévin a progressé et ce, pour la première fois depuis bien longtemps. Mieux que cela, Monsieur KAZNOWSKI, on est devenu la quatrième ville du Pas-de-Calais, alors que nous étions la cinquième, et cela pour la première fois de toute l'histoire de notre commune. C'est aussi simple que cela. Si vous allez sur le site internet de l'Insee, vous n'aurez même pas besoin de vous déplacer à Lille, vous aurez ainsi le bon renseignement. Essayez d'avoir les bons renseignements, Monsieur KAZNOWSKI.

Vous parlez de la perte de population, des gens qui fuiraient cette ville. Je pense que c'est vous qui pourriez faire fuir les gens de cette ville, Monsieur KAZNOWSKI – j'y reviendrai tout à l'heure. Monsieur DARRAS vous a donné le témoignage au travers de la réussite de la commercialisation de nos CPA. Il y a de plus en plus de ménages et de jeunes ménages en particulier qui viennent investir à Liévin et réaliser le projet de toute une vie, celui de l'accession à la propriété. Nous sommes donc loin de cette fuite éperdue de Liévin ou de gens de cette ville de Liévin qui serait repoussoir. Je note là également quelle image vous pouvez avoir de votre ville, Monsieur KAZNOWSKI, puisque vous en êtes également le conseiller municipal.

Monsieur KAZNOWSKI, je vais en revenir à ce que je vous ai dit tout à l'heure par rapport à l'amour qu'il faut porter à cette ville. Il se trouve que je consulte aujourd'hui – il faut s'y mettre, même si je trouve que cette lecture n'est pas toujours agréable, loin de là – les comptes Facebook du Front National Liévin et les commentaires que vous y apportez, Monsieur KAZNOWSKI, vous personnellement. J'ai lu ce mensonge – mais c'est plus qu'un mensonge, ce que vous faites est odieux – sur la vente de l'hôtel Formule 1 à Liévin

par la SNI pour y accueillir des migrants. C'est bien le mot « migrants » que vous y notez, Monsieur KAZNOWSKI.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Moi ?

M. LE MAIRE.- Oui, c'est vous. Regarder le compte Facebook du Front National Liévin.

Vous appelez la population et vous avez même mis en ligne une pétition en écrivant : « *évitons que Monsieur DUPORGE ne crée un Calais 2 à Liévin* ».

Monsieur KAZNOWSKI, c'est une honte ! Vous savez que des discussions sont engagées. Je vous ferai d'abord observer que ce sont des affaires privées. Formule 1 ne m'appartient pas, tout comme la SNI. Il y a eu une première vente d'hôtels Formule 1 en région parisienne et en région lyonnaise pour y accueillir, non pas des migrants, Monsieur KAZNOWSKI – et vous le savez très bien –, mais des SDF, des personnes en très grande précarité !

Monsieur KAZNOWSKI, j'ai même fouillé un peu votre compte Facebook il y a plusieurs semaines et mois de cela : « *Katia, française, handicapée dans la rue. La priorité pour la gauche, ainsi que la droite et le centre : loger les immigrés. Logement, Katia, SDF malgré elle. Que fait la gauche pour les SDF ? Merci les socialistes. Migrants : 77 000 logements en France et SDF 0* ». Vous avez pris faits et causes pour la nécessité de réaliser des établissements, des solutions d'hébergement pour les SDF.

Et là, Monsieur KAZNOWSKI, alors que vous savez très bien que cette vente est faite pour permettre l'accueil de SDF, de femmes qui sont battues et qui doivent partir de chez elles, de jeunes qui se retrouvent dehors, tous ces gens qui sont en situation de précarité et qui, du jour au lendemain, peuvent se retrouver dans la rue, vous utilisez cela pour faire peur, pour donner encore une image repoussoir de la ville de Liévin !

Monsieur KAZNOWSKI, c'est assassin ! En effet, derrière ces propos que vous tenez, Monsieur KAZNOWSKI, alors que nous cherchons dans cette ville à attirer sans cesse des investisseurs pour créer de l'emploi, pour faire en sorte que cette ville donne envie de venir, de se développer, de venir investir, de créer de l'emploi, vous faites tout le contraire, vous faites en sorte d'offrir une image la plus négative qui soit de cette ville ! Monsieur KAZNOWSKI, je vous le dis, votre comportement est assassin et vous ne méritez pas d'être conseiller municipal de la ville de Liévin ! Vous méritez peut-être d'être un politicien pour tenir des propos comme vous les tenez ici, mais, en tout cas, vous êtes loin d'avoir une attitude responsable de conseiller municipal à Liévin !

Je le dis ici et je profite de l'occasion parce que, quand on voit les commentaires qui peuvent être faits à la suite de ce que vous avez mis sur votre compte Facebook, parfois des commentaires de haine – et je ne les lirai pas ici parce que c'est odieux –, vous incitez les uns et les autres à s'opposer.

Monsieur KAZNOWSKI, je suis encore plus surpris et honteux quelque part, lorsque vous écrivez pour pousser un peu plus les uns contre les autres : « *Matthieu MORCHIPONT, militant socialiste aux heures perdues, qui utilise Facebook T de Liévin en publiant une fausse information* », alors qu'il parle tout simplement des emplois fictifs du Front National au Conseil régional des Hauts-de-France à l'époque du Nord - Pas de Calais ! Vous mettez sa photo en grand, comme si vous cherchiez à ce qu'on lui jette des fléchettes en plein milieu pour en faire une cible !

Monsieur KAZNOWSKI, je trouve ce comportement particulièrement déplacé, je le trouve en tout cas totalement irrespectueux et cela est bien à votre image.

Je vais vous dire une dernière chose, Monsieur KAZNOWSKI, au titre des mensonges qui sont les vôtres. Dans une de vos publications sur Facebook et sur Le Liévinois, vous dites, concernant l'expression libre, parce que vous ne l'aviez pas rendue, « *par contre, les communistes ont droit à un délai supplémentaire* ». Eh bien non, j'ai la preuve ici, Monsieur KAZNOWSKI. Le groupe communiste a bien donné son expression libre le 6 février et vous avez d'ailleurs l'écriture de Monsieur DERNONCOURT, une belle écriture, avec quelques ratures. Il n'a pas bénéficié d'un délai supplémentaire, loin de là, il est rangé à la même enseigne que tous les autres.

Et puis, Monsieur KAZNOWSKI, dans une autre de vos publications, vous dites à l'occasion du débat d'orientation budgétaire : « *on n'a rien sur les dépenses* » – que vous pensez sans doute somptuaires – « *de relations publiques de Monsieur le Maire et de son équipe municipale* ». Je suis allé voir à la préfecture et, puisque, la fois dernière, vous m'avez donné un conseil en me disant : « allez voir à Hénin-Beaumont,

c'est formidable à Hénin-Beaumont », je suis allé voir les comptes d'Hénin-Beaumont. Je vois : « *récapitulatif des dépenses budget relations publiques (stock de coupes, cadeaux retraite, enseignants, boîtes cadeaux, tickets cinéma, etc.)*, Ville de Liévin : 141 921,49 € ; Ville d'Hénin-Beaumont » – pourtant moins importante que la nôtre – « 228 932,76 € » !

Vous savez, Monsieur KAZNOWSKI, il faut mettre de temps en temps sa langue dans sa poche et il faut la tourner deux fois avant de parler.

Monsieur KAZNOWSKI, je vous le redis une dernière fois, arrêtez de véhiculer des mensonges, arrêtez de salir cette ville de Liévin, essayez simplement de l'aimer. Essayez de faire ce que Monsieur LAMAND et Monsieur LUDWIKOWSKI font, nous faire des propositions constructives. Cela, c'est intéressant, mais salir cette ville est totalement inintéressant. Je vous le dis, Monsieur KAZNOWSKI, on aime faire le buzz parfois, au début cela marche bien, on est content, on sourit et on dit « *t'as vu encore ce que je lui ai mis à Duporge !* », puisque c'est ainsi que vous me nommez sur le site Facebook, sans aucun respect pour la fonction qui est la mienne. À un moment donné, tout cela se retourne. C'est un conseil que je vous donne. Je ne devrais pourtant pas vous en donner, mais je vous donne ce conseil. N'utilisez jamais cette arme parce que, un jour ou l'autre, elle se retournera toujours contre vous.

Mes chers collègues, nous allons procéder au vote de ce budget primitif.

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, je ne savais pas qu'il était allé voir que j'aurais remis un article en retard ! C'est quoi ces méthodes ? Je vous assure – et le service communication est présent –, je n'ai jamais remis mon article avec une journée de retard. Jamais ! Monsieur KAZNOWSKI, ne vous amusez pas à ce petit jeu avec moi, parce que cela n'ira pas très loin.

M. LE MAIRE.- Nous en venons au vote de ce budget primitif 2017.

Qui est contre ce budget ? (*Liévin Ensemble et Liévin Bleu Marine, soit six voix contre*).

Qui s'abstient ? (*Monsieur FRUCHART*).

Qui vote pour ? (*Le groupe majoritaire, Ecologie et Citoyenneté*).

Le budget primitif 2016 est adopté à la majorité.

(*La délibération est adoptée par le groupe majoritaire et Ecologie et Citoyenneté ; Liévin Bleu Marine et Liévin Ensemble ayant voté contre ; Monsieur FRUCHART s'étant abstenu*).

Je vous en remercie.

Nous passons au point suivant, Monsieur DERNONCOURT.

- **Budget primitif 2017 - Budget annexe Halle couverte**

M. DERNONCOURT.- Le budget de la Halle couverte s'élève à 257 000 € en fonctionnement et à 278 288,26 € en investissement, tout cela bien évidemment équilibré en recettes et dépenses.

En fonctionnement, doivent être inscrites les dépenses pour les fluides – c'est sans conséquence, puisque c'est refacturé aux commerçants –, l'entretien et réparation du bâtiment, les amortissements et le virement à l'investissement pour couvrir le remboursement de la dette. Cela est financé par les loyers des commerçants, le remboursement des fluides, l'excédent de fonctionnement et une subvention d'équilibre du budget principal.

En investissement, la principale dépense concerne le remboursement du capital de la dette.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Y a-t-il une demande d'expression ? (*Aucune*).

Nous allons procéder au vote.

Si vous voulez bien, je suppose que l'on adoptera la même position sur les différents budgets et, si vous changez de position de vote par la suite, vous me le direz.

Qui est contre ce budget annexe ? (*Liévin Bleu Marine, soit quatre voix contre*).

Qui s'abstient ? (*Liévin Ensemble et Monsieur FRUCHART, soit trois abstentions*).

Qui est pour ? (*Le groupe majoritaire, Ecologie et Citoyenneté*).

(La délibération est adoptée par le groupe majoritaire et Ecologie et Citoyenneté ; Liévin Bleu Marine ayant voté contre ; Liévin Ensemble et Monsieur FRUCHART s'étant abstenu).

Je vous remercie.

- **Budget primitif 2017 - Budget annexe Locations de salles**

M. DERNONCOURT.- Ce budget annexe s'équilibre à 457 996 € en fonctionnement et à 423 491,79 € en investissement.

Les dépenses de fonctionnement concernent notamment les dépenses énergétiques, l'entretien, les amortissements et le virement à l'investissement. Tout cela est financé par le produit des locations, l'excédent reporté de 2016 et la subvention d'équilibre que verse le budget principal.

En matière d'investissement, sont prévus le renouvellement des cuisines au chalet Brand, à la salle Amédée Voisin et à la salle de l'Espérance, ainsi que la poursuite de la rénovation du chalet Brand.

Aucun emprunt n'est prévu pour ce budget d'investissement qui sera financé par l'amortissement, les dotations, le virement du fonctionnement à l'investissement et de l'excédent d'investissement reporté.

M. LE MAIRE.- La rénovation de la cuisine de l'Espérance ne sera pas un luxe.

M. DERNONCOURT.- Elle ne peut d'ailleurs plus fonctionner.

M. LE MAIRE.- Est-ce le même vote ?

(La délibération est adoptée par le groupe majoritaire et Ecologie et Citoyenneté ; Liévin Bleu Marine ayant voté contre ; Liévin Ensemble et Monsieur FRUCHART s'étant abstenu).

Je vous remercie.

- **Budget primitif 2017 - Budget annexe Nauticaa**

M. DERNONCOURT.- Le budget annexe Nauticaa s'élève à 1 756 731 € en fonctionnement et à 1 540 206,63 € en investissement.

Le financement de la section de fonctionnement sera essentiellement assuré par une subvention d'équilibre du budget principal et la redevance annuelle du fermier.

Quant à l'investissement, 189 600 € portent sur une dotation de renouvellement de matériel et 637 500 € sur le remboursement des échéances de l'emprunt lié au financement des travaux.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

M. LE MAIRE.- Est-ce le même vote ?

(La délibération est adoptée par le groupe majoritaire et Ecologie et Citoyenneté ; Liévin Bleu Marine ayant voté contre ; Liévin Ensemble et Monsieur FRUCHART s'étant abstenu).

Je vous remercie.

- **Budget primitif 2017 - Budget annexe Production d'énergie**

M. DERNONCOURT.- Dans ce budget, il n'y a qu'une section de fonctionnement, équilibrée à 69 202,66 €.

M. LE MAIRE.- Je rappelle, Monsieur DERNONCOURT – et je le dis à tous les adjoints et aux équipes municipales – que, sur les dernières opérations, nous avons oublié de refaire du voltaïque. Il faut toujours

y penser. Nous avons été là un peu défaillants, il faut à tout prix penser à cela et systématiquement intégrer cela dans nos programmes.

Est-ce le même vote ?

(La délibération est adoptée par le groupe majoritaire et Ecologie et Citoyenneté ; Liévin Bleu Marine ayant voté contre ; Liévin Ensemble et Monsieur FRUCHART s'étant abstenu).

Je vous remercie.

- **Budget primitif 2017 - Budget annexe Lotissement Grand Siècle**

M. DERNONCOURT.- Nous avons là 6 744 000 € en fonctionnement et 7 140 000 € en investissement. Comme nous pouvons le constater dans ce budget, les dépenses et recettes d'ordre que nous avons évoquées précédemment constituent quasiment l'essentiel de ce budget (6 040 000 € pour le fonctionnement et 6 130 000 € au titre de l'investissement). Pour le reste, ce budget prévoit des crédits liés aux travaux de viabilisation et d'aménagement, les intérêts financiers liés aux emprunts souscrits. Je rappelle l'an dernier un emprunt exceptionnel de 10 M€.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Est-ce le même vote ?

(La délibération est adoptée par le groupe majoritaire et Ecologie et Citoyenneté ; Liévin Bleu Marine ayant voté contre ; Liévin Ensemble et Monsieur FRUCHART s'étant abstenu).

Je vous remercie.

- **Budget primitif 2017 - Budget annexe Lotissement La Sablière**

M. DERNONCOURT.- C'est la même démarche qui prévaut que précédemment pour ce budget de 2 279 300 € en fonctionnement et 3 303 733,91 € en investissement. Là encore, on notera l'importance des opérations d'ordre.

Si une subvention exceptionnelle (62 000 €) est prévue par le budget principal, il n'y a aucune avance en investissement.

Là encore, même observation en ce qui concerne les opérations d'ordre et l'inscription des cessions.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Puisqu'on parle de La Sablière, j'ai participé dimanche à la marche de la Gohelle où nous avons battu tous les records : plus de 1 000 participants.

M. JACKOWSKI.- 1 100.

M. LE MAIRE.- Record absolu de la marche de la Gohelle, alors qu'il s'agissait de la 42^e édition.

Je le faisais de temps en temps en VTT, mais je ne le faisais pas à pied. Là, je l'ai fait à pied à la vitesse réduite d'un enfant de 6 ans. Je peux vous assurer que c'est extraordinaire. J'ai vu des paysages, il faisait d'ailleurs un temps extraordinaire, on s'est beaucoup baladé dans ces endroits et je peux vous dire que, franchement, c'est merveilleux et je comprends ceux et celles qui veulent investir sur le secteur de La Sablière parce que, à 3 minutes de là, ils se retrouvent en pleine campagne, dans un environnement qui est extraordinaire et très bien entretenu.

Je fais d'ailleurs un petit aparté là-dessus. Je remercie beaucoup les Liéviennes et les Liéviens et les élus qui ont contribué à la réussite de l'opération « Liévin ville propre », car ils ont été nombreux (presque 600 personnes) qui, pendant tout un après-midi, ont ramassé les papiers, les canettes, les petits objets ici ou là qui traînaient dans Liévin. J'espère que cela servira pour éviter que, demain, d'autres ne salissent à nouveau notre commune. Belle opération de prévention et je remercie la jeunesse liévine qui a été largement présente à cette opération.

Est-ce le même vote sur le budget de La Sablière ?

(La délibération est adoptée par le groupe majoritaire et Ecologie et Citoyenneté ; Liévin Bleu Marine ayant voté contre ; Liévin Ensemble et Monsieur FRUCHART s'étant abstenu).

Je vous remercie.

Monsieur JACKOWSKI, parlez-nous de votre ancienne école, l'école Jaurès où vous avez pendant longtemps dispensé votre enseignement.

- **Création de l'autorisation de programme - AP 17.02 - Rénovation école Jaurès**

M. JACKOWSKI.- La commune va procéder à la rénovation de l'école Jean Jaurès, élémentaire et maternelle, à compter de 2017 et cela jusqu'en 2019.

Au regard du caractère pluriannuel du projet, une autorisation de programme de trois ans est proposée pour un montant global de 2 610 000 €. Vous avez le détail de cette autorisation et des crédits de paiement correspondants dans le tableau ci-joint.

Il est important de dire que cette autorisation de programme sera financée par des subventions de l'État et aussi de l'autofinancement dont on a parlé tout à l'heure.

L'école Jean Jaurès ainsi rénovée fera partie intégrante du nouveau quartier qui va se développer autour des réserves du Louvre à l'entrée de notre ville.

M. LE MAIRE.- Sur les 2,6 M€, nous avons déjà obtenu au titre de la dotation politique ville 500 000 € de subvention de la part de l'État et, si tout va bien – cela nous a été écrit ainsi –, nous devrions avoir 500 000 € supplémentaires l'année prochaine et 500 000 € encore en 2019. 1,5 M€ sur 2,6 M€, ce n'est pas mal.

Je signale d'ailleurs que nous avons lancé un appel à projets sur le secteur sud de Jean Jaurès, puisqu'il va y avoir le pôle de conservation et, au sud de ce pôle de conservation, il y a des terrains qui sont maîtrisés publiquement par l'Établissement public foncier du Nord - Pas de Calais. Deux grandes sociétés ont répondu à cet appel à projets, Nexity et Vilogia. Dernièrement, le jury s'est constitué et a rendu sa délibération. Nous avons fait part de notre choix à l'heureux lauréat. Ce sera Vilogia qui va développer ce secteur, avec un très beau programme. Nous aurons peut-être l'occasion de le présenter ici pour information – je dis cela à Madame DIART. C'est un beau programme élaboré par un jeune architecte véritablement enthousiasmé par ce projet. C'est franchement un très beau projet. Les premières constructions devraient démarrer en 2019, ce sera véritablement la renaissance de ce secteur Jean Jaurès qui, pendant quelques années, a bien souffert parce que cette école et les quelques maisons en accession à la propriété devaient se sentir bien seul. C'est donc une bonne nouvelle pour nous.

Là aussi, quand on voit deux grandes sociétés comme Vilogia et Nexity qui sont des majors au plan national s'intéresser à Liévin, c'est extrêmement encourageant. Ce n'était pas arrivé depuis longtemps.

Sommes-nous d'accord sur cette autorisation de programme ?

Pas de votes contraires, pas d'abstentions ? *(Aucun).*

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame HAUTECOEUR.

- **Création de l'autorisation de programme - AP 17.01 - Cité de la musique**

Mme HAUTECOEUR.- Monsieur le Maire, la Ville a programmé, sur une durée de six ans, la création d'une école de musique à compter de 2017 et jusqu'en 2022. S'agissant d'une opération pluriannuelle et, conformément à la politique de gestion des investissements mise en place par la Commune, il est proposé de créer une autorisation de programme intitulée « AP 17.01 - cité de la musique ». Le montant de l'autorisation de programme est de 4,7 M€, répartis en crédits de paiement sur six années.

Pour l'exercice 2017, l'enveloppe des crédits de paiement est de 100 000 €. Le financement de cette autorisation de programme est assuré par ressources propres et par emprunt.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame HAUTECOEUR.

Vous le voyez, c'est le démarrage de cette opération, en particulier pour tout ce qui est études programmatiques, etc., car il faut savoir ce que l'on met dans cette cité de la musique et, surtout, comment on fait, notamment au niveau des études acoustiques importantes qui doivent être faites. Ce sont les premiers crédits inscrits au budget et on peut dire que l'opération démarrera à partir de 2020 où, là, nous aurons un début de construction.

Y a-t-il des interventions ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Personnellement, en tant que conseiller municipal, j'ai appris qu'on allait construire une cité de la musique aux vœux 2017. Là, nous allons voter une autorisation de programme. Je suis tout à fait enchanté que l'on puisse construire à Liévin ce centre de la musique, mais j'ai de nombreuses questions.

Madame HAUTECOEUR a parlé d'une école de musique. Vous aviez formulé autrement les choses aux vœux. J'aurai donc une proposition à vous faire.

Je vais bien sûr voter cette autorisation de programme, mais j'aimerais que, lors d'un prochain Conseil municipal – je ne sais pas si c'est encore bien élaboré dans votre tête et dans celle de ceux qui s'occupent de la culture auprès de vous –, on affine et que l'on puisse présenter ce que l'on veut faire dans cette cité de la musique. Est-ce une école de musique toute simple ou est-ce autre chose de plus ambitieux ?

Je suis avide d'informations, mais j'aimerais avoir quelques informations pour expliquer aux Liéviноises et aux Liéviноis tout l'intérêt d'avoir ce qu'on appelle une cité de la musique et combien la culture au sein d'une commune, qui plus est une commune que l'on dit pauvre, est importante autant que le logement et l'emploi. Tout est lié et c'est pourquoi je vais voter cette autorisation de programme. Mon souhait est juste, si c'est clarifié dans la tête de la majorité, que l'on puisse prendre un temps lors d'un prochain Conseil municipal pour savoir vers quoi on tend et à quoi on aspire avec cette cité de la musique pour l'expliquer à l'ensemble de la population.

Merci.

M. LE MAIRE.- Nourrir l'esprit est aussi important que de nourrir le corps.

Nous allons faire cette présentation mais, pour cela, Monsieur LUDWIKOWSKI, il faudra que nous ayons des éléments un peu plus riches que ceux que nous avons.

Je vais juste vous donner ce que j'ai en tête. Après cela, il faut faire travailler les cabinets spécialisés là-dessus. Je ne suis pas un grand spécialiste de toutes ces choses-là, mais je donne des orientations ; ensuite, on y travaille et nous validerons tout cela ensemble.

Quel est le concept de cette cité de la musique ? C'est d'abord pouvoir loger notre école de musique qui est aujourd'hui à l'école Marie Liétard, mal installée. Les conditions ne sont pas optimales et ce, tant pour l'école de musique que pour l'école Marie Liétard, cela crée des tensions inutiles. C'est d'ailleurs pourquoi, en attendant que cette cité de la musique se fasse, cette école de musique sera transférée à Condorcet où toute une aile est libérée ; elle pourra ainsi dispenser ses cours de musique en totale tranquillité, sans gêner qui que ce soit. Il s'agit donc d'accueillir dans de bonnes conditions l'école de musique.

Il s'agit également d'accueillir notre batterie fanfare, en leur permettant, notamment à travers la réalisation d'un auditorium, de pouvoir répéter puisqu'ils répètent souvent ensemble. Je vous inviterai d'ailleurs sans doute à participer au concert de printemps qui se tient au mois de mai – si j'ai bon souvenir –, d'autant que, outre l'harmonie et la batterie fanfare, l'école de musique va y participer et je pense que nous aurons un très beau spectacle.

Il s'agit ensuite d'y accueillir également certaines formations musicales qui sont aujourd'hui dispersées un peu partout dans Liévin et qui sont parfois en manque de locaux. Je pense en particulier au Music All Jazz, dont le local a explosé il y a peu de temps puisqu'une voiture est rentrée dedans. Ce local ne va pas être remis en état parce qu'il est particulièrement obsolète et ancien. En attendant, ils sont à l'hôtel de ville, ils partagent cela avec Liévin Accordéon, mais ils ont besoin de locaux et, de plus, c'est une formation de très

grande qualité. On peut penser à d'autres formations, par exemple à la SOL s'ils ont envie de quitter le lieu dans lequel ils sont, de manière aussi à rationaliser l'espace.

Troisièmement, ce sont aussi des salles de répétition pour la pratique amateur. Je rêve d'offrir aux jeunes Liévénoises et Liévénois deux ou trois salles de répétition où ils pourraient s'inscrire, réserver un créneau horaire, venir avec leur guitare ou leur batterie et, pendant une ou deux heures, jouer, s'enregistrer. Ainsi, plutôt que de faire cela dans la cave de papa et maman qui ne sont pas très contents, de même que les voisins, ou je ne sais où dans des lieux parfois un peu sordides, ils auraient un lieu pour eux, pour les pratiques amateurs.

Voilà l'idée générale. Maintenant, il faut travailler tout cela, il faut mettre tout cela en musique, comme le dit Monsieur DERNONCOURT. Ce sera le rôle de tous ces cabinets qui vont travailler sur le sujet pour nous dire également, puisque nous avons mis une enveloppe de 4,8 M€, si l'on entre dans cette enveloppe, si c'est moins ou plus.

Quand tous ces éléments seront rassemblés – vous l'avez vu, nous avons prévu seulement 100 000 € sur 2017, 100 000 € sur 2017, c'est pour les études –, nous viendrons vous présenter tout cela. En tout cas, je vous ai donné les grandes lignes.

Est-ce que cela vous convient ?

M. LUDWIKOWSKI.- Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Sur cette délibération, y a-t-il des observations ? *(Aucune).*

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur WITCZAK n'étant pas là, c'est Madame GACI qui va nous parler de la rénovation de l'hôtel de ville.

- **Mise à jour de l'autorisation de programme AP 14.01 - Rénovation de l'hôtel de ville**

Mme GACI.- Monsieur le Maire, il s'agit d'une autorisation de programme qui concerne la rénovation de l'hôtel de ville.

Pour rappel, en 2014, le Conseil municipal a validé la création de ces autorisations à hauteur de 2 450 000 €. Il nous revient chaque année de présenter la mise à jour. Vous avez les tableaux qui suivent d'année en année sur les crédits de paiement jusque 2017.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame GACI.

J'ai hâte que ces travaux se terminent et je pense qu'il en est de même pour les riverains, mais il faut que cela se fasse.

À ce propos, j'ai vu une chose il n'y a pas longtemps. Puisqu'on m'a demandé d'aller à Hénin-Beaumont, j'y suis allé et j'ai vu en particulier la rénovation de l'hôtel de ville. Monsieur LEJEUNE, vous étiez là aussi. On se balade ici ou là et on regarde les bonnes expériences, avec un regard intelligent. J'ai vu que l'hôtel de ville d'Hénin-Beaumont, qui est en pleine réfection, offre un trompe-l'œil. J'ai trouvé cela fort bien fait. J'ai regretté qu'on n'ait pas eu cette idée ; je pense en particulier à ceux qui viennent se marier à Liévin, et ce trompe-l'œil à l'hôtel de ville d'Hénin donne l'impression qu'il n'y a pas de travaux, cache en tout cas beaucoup les choses. J'ai trouvé que cette idée était bonne et je l'ai dit à mes services, il faudra reprendre cette idée-là lorsque nous aurons des travaux similaires sur des bâtiments importants de la collectivité.

M. LEJEUNE.- Monsieur le Maire, cela doit coûter excessivement cher.

M. LE MAIRE.- Sans doute.

Sur cette rénovation de l'hôtel de ville, y a-t-il des oppositions ? *(Aucune).*

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS, parlez-nous du BHNS, un dossier que vous suivez avec beaucoup d'attention et qui va encore durer.

- **Mise à jour de l'autorisation de programme AP 16.01 - Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)**

M. DARRAS.- Cette mise à jour de l'autorisation de programme a pour objet d'actualiser les coûts sur la base des coûts qui ont servi à la conclusion en décembre 2016 d'une convention de désignation d'un maître d'ouvrage unique entre la Ville et le Syndicat mixte des transports pour la réalisation des travaux d'aménagement concomitants aux travaux du BHNS.

Je voudrais dire que les services, par commodité, ont improprement appelé cette autorisation de travaux « BHNS », car, évidemment, la Ville ne va pas financer le BHNS. Elle va, comme vous l'avez souhaité, Monsieur le Maire, profiter de l'arrivée du BHNS pour requalifier notre centre-ville tout le long du tracé et en particulier un certain nombre d'espaces publics : le parvis Nauticaa, le square Waldo Patzer ou encore le parvis du Temple. De même, l'ensemble des trottoirs seront rénovés et aménagés avec de la surqualité par rapport à la proposition standard du Syndicat mixte des transports. Les réseaux électriques aériens seront effacés.

Cette autorisation de programme, que nous avons dans un premier temps estimée pour pouvoir lancer les premières études, doit être actualisée à hauteur de 6,9 M€, dont 2,3 M€ inscrits au titre du budget 2017, comme vous avez d'ailleurs pu le constater.

Si vous m'y autorisez, Monsieur le Maire, je dirai quelques mots sur les travaux.

Vous avez pu voir que les travaux concessionnaires étaient engagés depuis janvier. Ces travaux se concentrent sur une durée réduite pour que, lorsque les travaux d'infrastructures du BHNS seront terminés, on n'ait pas à retaper dans les chaussées neuves qui auront été proprement refaites. Ce sont des travaux qui, dans toutes les hypothèses, auraient eu lieu dans les semaines, les mois ou l'année qui vient. Il fallait donc, de toute façon, supporter ces travaux. Ils vont se terminer début juin. Va alors commencer la période d'enfouissement, d'effacement des réseaux et, dès le début juillet, les travaux portant sur l'infrastructure proprement dite, c'est-à-dire sur l'insertion du bus, qui vont durer à peu près un an.

Je voudrais souligner qu'une communication spécifique a été faite dans Le Liévin, mais aussi à travers un certain nombre de flyers. Ces informations vont se poursuivre. Nous essayons d'être aussi précis que possible pour les riverains, les commerçants et l'ensemble des Liévinois sur les dates d'ouverture et fermeture de chantier. Bien entendu, ce sont des travaux lourds menés par différents concessionnaires (l'assainissement par la Communauté d'agglomération, l'électricité par diverses entreprises), il n'est pas toujours possible de respecter les délais, il y a des aléas, mais, à chaque fois, nous nous efforçons d'actualiser l'information. De plus, nos services techniques sont mobilisés et, dès qu'un riverain ou un commerçant a besoin d'explications ou s'inquiète, il est aussitôt contacté et nous nous efforçons de répondre aux questions et aux attentes de tous.

Je précise que le parking que vous aviez annoncé, Monsieur le Maire, de manière à conserver le nombre de places de stationnement sur le centre-ville, rue Marie Liétard, sera terminé fin août avec la création de 80 places, mais une première tranche sera disponible dès fin mai début juin, à proximité immédiate du centre-ville.

Je voudrais, là aussi, remercier les services, que ce soient les services techniques, les services cadre de vie ou les services communication parce que je peux dire qu'ils sont vraiment sur le terrain tous les jours. Nous nous efforçons de faire en sorte que les désagréments que subissent les riverains compte tenu de la lourdeur des travaux soient autant que possible minimisés.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS, pour cette présentation et aussi de nous tenir informés de l'état d'avancement de ce chantier important qui va profondément changer et bouleverser le centre-ville de Liévin et aussi, je l'espère, les habitudes de transport de nos concitoyens.

Y a-t-il des observations sur cette délibération ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Merci, Monsieur le Maire, c'est plutôt une question. J'ai peut-être été un peu distrait et je n'ai peut-être pas bien écouté le commencement de l'explication de Monsieur DARRAS.

On fait une autorisation de programme de 3,2 M€ en 2016, on en refait une ici de plus du double, de 6,9 M€.

J'ai bien compris, lors de la première autorisation de programme, que l'on améliorerait la qualité de vie, l'embellissement de la ville, l'enfouissement des réseaux, mais je n'ai pas compris pourquoi on passait de 3,2 M€ en 2016 à 6,9 M€. Y a-t-il eu d'autres projets ? Qu'est-ce qui fait que l'on passe de 3,2 M€ à 6,9 M€ en autorisation de programme ? A-t-on plus d'ambitions dans l'embellissement et, si oui, quel est-il ?

J'ai peut-être mal écouté Monsieur DARRAS, mais je n'ai pas bien compris.

M. LE MAIRE.- Monsieur DARRAS va vous répondre.

M. DARRAS.- J'ai peut-être donné une explication rapidement.

Il nous fallait inscrire une autorisation de programme pour mener les premières études, donc en fonction des informations dont nous disposions quand nous avons pris ensemble la décision. À l'époque, il s'agissait uniquement de financer ce que j'ai appelé la surqualité – c'est-à-dire que, par rapport à la proposition standard du Syndicat mixte des transports, nous demandons des revêtements de meilleure qualité – et quelques débordements par rapport au tracé exact du BHNS. S'ajoute ensuite l'aménagement de tous les espaces, les parvis, les parkings que j'ai indiqués.

Il y a, dans ce que j'ai indiqué, une partie qui relève du SMT et une partie qui relève de la Ville.

Je pense que la somme de 6,9 M€ a déjà dû être évoquée à l'occasion de débats ici même, je ne me suis donc pas attardé parce que, dans mon esprit, c'était un montant qui était déjà connu.

En résumé, nous avons inscrit une somme à une époque, en fonction des informations dont nous disposions et, maintenant, nous sommes en mesure de mettre une somme prévisionnelle définitive.

M. LE MAIRE.- Elle a déjà été abordée au débat d'orientation budgétaire.

Madame DIART, puisque nous avons des esquisses de ces endroits qui vont être traités – je pense en particulier à ce parking de Nauticaa qui va être en même temps une place publique, je pense aussi au parvis du Temple ou au square Waldo Patzer –, nous pourrions projeter ces images la fois prochaine si nous avons à nouveau cette question du BHNS ; plutôt que de projeter cette note qui a son intérêt mais qui n'est pas des plus séduisantes, il serait bien de pouvoir projeter les images.

Cela me donne d'ailleurs une idée, lorsqu'un dossier est évoqué, nous pourrions systématiquement, projeter ces images de manière à ce que l'on puisse avoir une idée de ce que deviendront ces endroits.

En particulier sur Nauticaa, la transformation va être radicale, je peux vous assurer que l'on va y aller avec plaisir. On a déjà plaisir à aller à Nauticaa, mais, là, on aura déjà le plaisir d'aller au parking de Nauticaa car je pense qu'il va profondément changer l'aspect de notre ville et notamment de son centre qui a besoin d'une nouvelle jeunesse pour donner l'espoir que la vie commerçante retrouve toute sa puissance.

Force est de constater que, aujourd'hui, c'est un peu compliqué et Madame BENEZIT, qui est l'adjointe au commerce, le sait bien. Même si on a observé ici ou là que trois enseignes vont arriver dont – et j'en ai été très surpris – une enseigne de vêtements de femme, une enseigne de vêtements d'homme, un centre de remise en forme qui va s'installer dans des endroits qui sont vacants depuis bien longtemps, force est tout de même de constater que c'est un peu compliqué. Il faut donc redonner toute sa force au centre-ville et je pense que le BHNS en est l'occasion.

Nous saisissons cette occasion, nous y mettons effectivement des inscriptions budgétaires élevées ; 6,9 M€, ce n'est pas rien. Cela dit, un jour ou l'autre, on nous aurait demandé de le faire et, s'il avait fallu le faire après les travaux du BHNS, cela n'aurait pas coûté 6,9 M€, mais sans doute le double. Comme le disait Monsieur KAZNOWSKI, « *gouverner, c'est prévoir* », il faut donc prévoir ces travaux et les faire avant et non pas après.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur LARDEZ.

- **Mise à jour de l'autorisation de programme AP 15.02 - Programme de peinture dans les écoles**

M. LARDEZ.- La Ville a programmé des travaux de peinture dans les écoles sur une durée de cinq ans, de 2015 à 2019. Nous avons voté cette autorisation de programme en 2015. Il est donc proposé de mettre à jour cette autorisation de programme sans modification de son montant.

Pour 2017, l'enveloppe de crédits de paiement est de 122 789,44 €. On vous propose d'approuver cette mise à jour.

M. LE MAIRE.- Nous sommes dans la poursuite de ce que nous avons déjà décidé, mais c'est bien d'avoir ces autorisations de programme et ces crédits de paiement parce que, au moins, on s'y tient. Chaque année, cela revient, on n'abandonne pas en route, on continue toujours. Nous sommes fidèles à la politique que nous avons décidée ensemble

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- **Mise à jour de l'autorisation de programme AP 16.02 - Programme de rénovation des écoles**

M. LARDEZ.- La Ville a programmé des travaux de rénovation dans les écoles sur une durée de dix ans, 2016 à 2025. L'autorisation de programme a été votée en 2016. Il est proposé de mettre à jour cette autorisation de programme sans modification de son montant.

Pour 2017, l'enveloppe de crédits de paiement est de 341 312,56 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LARDEZ.

Il y a d'ailleurs beaucoup de travaux de toiture à faire. Cela fuit parfois.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- **Mise à jour de l'autorisation de programme AP 16.03 - Restructuration du groupe scolaire La Fontaine/Jean Macé/Lamendin**

M. LARDEZ.- La Ville de Liévin procède à la restructuration du groupe scolaire Lamendin/La Fontaine/Jean Macé.

S'agissant d'un programme sur cinq années, une autorisation de programme a été créée pour un montant total de 4,5 M€. Il convient d'ajuster les crédits de paiement de cette autorisation de programme pour l'exercice 2017.

Le montant total de l'enveloppe ne change pas et, pour le seul exercice 2017, l'enveloppe de crédits de paiement est de 286 841,30 €. Il est proposé à l'assemblée de valider la mise à jour de cette autorisation de programme dont les changements sont sans incidence sur l'enveloppe globale du projet.

M. LE MAIRE.- Sachant qu'une subvention de la Région de 1,5 M€ a été obtenue en son temps, c'est-à-dire avant le renouvellement. Je le fais observer, c'est justice que de rendre à César ce qui est à César.

Je pense que les travaux doivent démarrer en 2018 dans cette école. C'est bien cela, Monsieur LARDEZ ?

M. LARDEZ.- C'est cela.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur JACKOWSKI.

- **Mise à jour de l'autorisation de programme AP 15.03 - Programme d'entretien des équipements sportifs**

M. JACKOWSKI.- Cela concerne le programme d'entretien des équipements de la ville de Liévin, équipements très sollicités tant pour la pratique du sport de loisir que celle du sport de haut niveau, une utilisation très intense toute la semaine et le week-end de nos équipements sportifs avec les 70 associations. C'est encore, tout comme pour l'école Jean Jaurès, une procédure qui vise à planifier les investissements sur le plan financier, l'organisation et la logistique. Cette gestion pluriannuelle des investissements permet avant tout d'améliorer la visibilité financière des engagements de la collectivité à moyen terme.

Depuis 2015 et pour cinq ans, le Conseil municipal a validé la création d'une autorisation de programme de 460 000 € pour l'entretien des équipements sportifs. Les tableaux qui suivent apportent toutes les informations sur le déroulement de l'opération.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur JACKOWSKI.

Cette année 2017, c'est au tour de la halle Vézilier.

M. JACKOWSKI.- Oui, avec les vestiaires et les douches.

M. LE MAIRE.- Les vestiaires-douches de la salle polyvalente et les vestiaires-douches de la partie en bas, musculation, tennis de table, judo, aikido, etc.

M. JACKOWSKI.- Avec des coloris...

M. LE MAIRE.- Avec, je l'espère, de beaux coloris.

Monsieur JACKOWSKI, entourez-vous d'ailleurs de conseils féminins car, dans ce domaine, les femmes sont souvent de bon conseil.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur MACQUART.

- **Mise à jour de l'autorisation de programme AP 15.01 - Programme de réfection des chaussées et trottoirs communaux**

M. MACQUART.- La Ville a programmé sur une durée de cinq ans un programme de rénovation des chaussées, de 2015 à 2019. Il est proposé de mettre à jour cette autorisation de programme sans modification de son montant.

Pour 2017, l'enveloppe de crédits de paiement est de 1 049 253,25 €.

M. LE MAIRE.- C'est une politique qui a été votée depuis quelque temps et qui est mise en pratique.

Je rassure Monsieur LUDWIKOWSKI, nous ne remettons des enrobés que là où il y en a déjà. Ce ne sont pas de nouveaux enrobés.

Sommes-nous d'accord là-dessus ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT.

- **Vote des taux de fiscalité directe locale 2017**

M. DERNONCOURT.- Les bases fiscales nous ont été notifiées pour 2017 et nous permettent donc ce soir de nous prononcer sur les taux. Je rappelle que, si nous ne les avons pas eus à temps, nous aurions été obligés de faire une séance exceptionnelle de Conseil municipal.

Conformément à nos engagements, il est proposé de ne pas les augmenter cette année encore.

Ainsi donc, en maintenant à 23,29 % pour la taxe d'habitation, 46,77 % pour le foncier bâti, 66,83 % pour le non bâti et compte tenu que les services de l'État ont augmenté de 0,4 % les bases, le produit fiscal attendu pour la collectivité est de 15 997 756 €, soit sensiblement la même somme qu'en 2016 (c'était 16 103 412 €), sachant que, l'an dernier, les bases de services fiscaux avaient augmenté de 1 %.

Voilà, Monsieur le Maire, la proposition qui est faite.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Nous allons procéder au vote sur cette délibération ?

Qui est contre ? *(Liévin Bleu Marine, soit quatre voix).*

Qui s'abstient ? *(Liévin Ensemble et Monsieur FRUCHART, soit trois voix).*

Qui est pour ? *(Le groupe majoritaire et Ecologie et Citoyenneté).*

(La délibération est adoptée par le groupe majoritaire et Ecologie et Citoyenneté ; Liévin Bleu Marine ayant voté contre ; Liévin Ensemble et Monsieur FRUCHART s'étant abstenu).

Je vous remercie.

Monsieur MICHALAK, pour trois garanties d'emprunt.

- **Pas-de-Calais Habitat - Demande de garantie d'emprunt auprès de la Ville de Liévin (Prêt Caisse des dépôts et consignations) pour l'opération de réhabilitation de 132 logements - Allée Ming Pei, résidences Amandiers, Tamaris, Oliviers et Figuiers à Liévin**
- **Pas-de-Calais Habitat - Demande de garantie d'emprunt auprès de la Ville de Liévin (Prêt Caisse des dépôts et consignations) pour l'opération de réhabilitation de 44 logements - Allée Niemeyer, résidence La Gohelle à Liévin**
- **SIA Habitat - Demande de garantie d'emprunt auprès de la Ville de Liévin (Prêt Caisse des dépôts et consignations) pour l'opération de réhabilitation lourde thermique de 31 logements anciens 2016 - Cité St Albert à Liévin**

M. MICHALAK.- Monsieur le Maire, les deux premières garanties d'emprunt sont pour Pas-de-Calais Habitat, la première pour une opération de réhabilitation de 132 logements allée Ming Pei, résidences Amandiers, Tamaris, Oliviers et Figuiers à Liévin. Pas-de-Calais Habitat a décidé de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations un prêt PAM/éco-prêt sur 25 ans pour un montant total de 2 064 447 € pour lequel la Ville de Liévin a été sollicitée pour apporter sa garantie à hauteur de 100 %. Le contrat n° 60147 est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La seconde demande de garantie d'emprunt concerne l'opération de réhabilitation de 44 logements allée Niemeyer, résidence La Gohelle à Liévin. Pas-de-Calais Habitat a décidé de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations un prêt PAM/éco-prêt sur 25 ans pour un montant total de 940 318 € pour lequel la Ville de Liévin est sollicitée pour apporter sa garantie à hauteur de 100 %. Le contrat n° 60911 est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La troisième demande de garantie d'emprunt concerne SIA Habitat pour la réhabilitation lourde thermique de 31 logements anciens 2016 cité Arbel à Liévin. SIA a décidé de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations un prêt PAM/éco-prêt d'un montant total de 1 222 838 €, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 59797, constitué en deux lignes du prêt. La Ville de Liévin est sollicitée pour apporter sa garantie à hauteur de 100 %. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MICHALAK.

Ce sont trois délibérations importantes qui portent sur la réhabilitation à la fois de logements collectifs et de logements individuels pour la partie SIA.

S'agissant de Pas-de-Calais Habitat, je suis souvent confronté à rencontrer des locataires de cet organisme. Je lis parfois ici ou là, dans des communes voisines, les remontées qu'il peut y avoir chez certains locataires. On voit bien que Pas-de-Calais Habitat sur le secteur des Marichelles fait un travail remarquable sur les travaux de réhabilitation, de résidentialisation et le rendu est aujourd'hui particulièrement flatteur et positif.

Cela dit – et j'aurai l'occasion de le dire à son directeur général qui m'a sollicité un entretien –, je leur demande surtout de remettre de la proximité. Un bailleur social est avant tout quelqu'un qui garde un vrai contact avec son locataire, qui doit accompagner son locataire en particulier lorsqu'il y a parfois des situations difficiles et compliquées. Ce n'est pas simplement un organisme bailleur, ce ne sont pas des chiffres, ce n'est pas une rentabilité, c'est avant tout l'aspect humain qui doit être fortement présent. Je le pense sincèrement au travers des témoignages qui me sont apportés par les uns et les autres, il faut remettre du personnel de proximité, c'est indispensable. Je le dis pour cet organisme qui est important à Liévin, tout autant que Maisons & Cités puisque ce sont les deux bailleurs principaux, il faut remettre de la proximité et remettre du contact. Il est indispensable que le locataire puisse s'adresser à un concierge, un responsable d'entrée, un responsable de réseau. Il faut du contact. Or, aujourd'hui, il manque trop de personnels de proximité, ce qui explique parfois une incompréhension entre le bailleur et son locataire. J'aurai l'occasion de le dire prochainement à son directeur, Monsieur CREPIN.

Sur ces délibérations, y a-t-il des oppositions ? *(Aucune)*.

(Les trois délibérations sont adoptées à l'unanimité).

Je vous remercie.

Nous passons aux marchés publics.

IV. MARCHÉS PUBLICS

- **Modification de la convention de désignation d'un maître d'ouvrage unique et de prise en charge financière des travaux de construction d'un immeuble destiné à la location de logements pour la SA d'HLM 62/59 Picardie et aux bureaux de la Police municipale de la Ville de Liévin**

M. LE MAIRE.- Madame BELVA, vous avez une tâche compliquée, celle de présenter une délibération où, même moi, j'ai beaucoup de mal à véritablement comprendre les tenants et aboutissants. Je sais que Monsieur le Directeur général des services n'a pas de difficulté, mais j'ai un peu de mal. Avez-vous eu un peu de mal à comprendre ?

Mme BELVA.- Un peu de mal, je n'approfondirai pas, mais j'ai cru comprendre l'essentiel. Je vais donc faire un résumé.

Lors du Conseil municipal du 9 février 2017, nous avons voté un projet pour la construction d'un immeuble qui peut accueillir des logements sociaux et abriter les bureaux destinés à la police municipale et autorisé la Ville à contribuer au financement de ces travaux. En revanche, aujourd'hui, il convient de modifier deux articles :

- L'article 6 sur les modalités de paiement, en précisant que nous ne paierons pas avant d'avoir divisé l'immeuble, et, accessoirement, dans ce même article 6, il faudra apporter des précisions sur les avenants éventuels.

- L'article 11 qui porte sur l'engagement des parties à la remise des ouvrages. Là, je ne comprends pas tout mais j'imagine que c'est très formel et que nous nous préservons.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BELVA.

Je pense que vous avez bien synthétisé. Moi non plus, je ne chercherai pas à aller plus loin.

Mes chers collègues, vous souhaitez peut-être obtenir des informations supplémentaires ? *(Aucune demande d'intervention).*

C'est formidable. Sinon, j'aurais passé la parole au Directeur général des services parce que j'aurais eu du mal à vous expliquer la subtilité de cette opération.

Je comprends surtout que nous serons propriétaires de ces locaux lorsqu'ils seront réalisés et que la police municipale s'y installera, mais que nous ne paierons qu'une fois que cela sera réalisé.

Y a-t-il des oppositions sur cette délibération ? *(Aucune).*

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame BELLOUNI.

- **Marché de travaux - Construction de la maison des projets du Vent de Bise (annule et remplace la délibération du 15.02.2016)**

Mme BELLOUNI.- Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée que, dans le cadre des futurs travaux, la municipalité a engagé une procédure formalisée selon la procédure de l'appel d'offres pour déterminer les entreprises qui effectueront la construction de la maison des projets au Vent de Bise.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 qui prévoit que le Conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du Conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle.

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 14 mars 2017 attribuant les lots du présent marché aux entreprises suivantes (tableau ci-dessous), le coût de réalisation atteint ainsi 623 866,72 € au lieu de 499 062,58 €.

Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur la question.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BELLOUNI.

Y a-t-il des demandes d'explication ? *(Aucune).*

Vous savez que le mur posé lors de l'inauguration par Monsieur le ministre a été démolé. J'ai été surpris parce que Monsieur DESPREZ a inventé quelque chose de nouveau. D'habitude, on sait que le mur est fictif, c'est une fausse première pierre, c'est juste pour faire une cérémonie de pose de première pierre. Là, Monsieur DESPREZ a trouvé que le mur était beau, il l'a laissé. Il a quand même tenu 15 jours 3 semaines. Après, Monsieur DESPREZ était surpris. Je lui ai dit qu'on enlevait le mur et qu'on l'utilisait pour une autre pose de première pierre. Il avait voulu le laisser. Ce sera donc lui qui reconstruira le faux mur pour la prochaine pose de première pierre.

(Rires).

Sur cette délibération, y a-t-il des avis contraires ? *(Aucun).*

Y a-t-il des abstentions ? *(Liévin Bleu Marine, soit quatre voix).*

(La délibération est adoptée par le groupe majoritaire, Ecologie et Citoyenneté, Liévin Ensemble, Monsieur FRUCHART ; Liévin Bleu Marine s'étant abstenu).

Je vous remercie.

Madame VANCAILLE.

- **Constitution d'un groupement de commandes pour les travaux de maintenance et d'installation des systèmes d'information et de surveillance**
- **Lancement du marché de fourniture et maintenance des réseaux du système d'information et de surveillance**

Mme VANCAILLE.- Monsieur le Maire, nous avons deux délibérations sur le sujet, je vais prendre d'abord la deuxième, ce sera plus simple pour éviter les répétitions.

La Commune de Liévin et le CCAS souhaitent mutualiser les travaux de maintenance et d'installation des réseaux du système d'information et de surveillance et ont donc décidé de procéder à un appel d'offres ouvert qui se décomposera en trois lots :

- Le premier lot concerne les réseaux téléphoniques, informatiques et courants faibles, pour un montant minimum de 5 000 € et sans maximum.
- Le deuxième lot concernera les systèmes de surveillance, pour un montant minimum de 5 000 € et sans maximum.
- Le troisième lot concernera des équipements d'intercommunication des sites avec un montant minimum de 10 000 € et sans maximum.

La procédure envisagée est un marché de services à bons de commande passé sur appel d'offres ouvert européen en application du code des marchés publics. Il s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2017 et pourra être reconduit de manière expresse trois fois pour 12 mois, jusqu'au 31 décembre 2020.

Les candidats présenteront une offre distincte pour chaque lot et les crédits budgétaires sont prévus au budget 2017.

Compte tenu d'un besoin commun entre la Ville et le CCAS, il a été décidé la création d'un groupement de commandes qui sera coordonné par la Ville de Liévin, pour lequel la commission d'appel d'offres du coordonnateur sera compétente.

Après notification, chaque membre du groupement de commandes aura la charge d'assurer la bonne exécution. Les modalités de fonctionnement sont prévues dans une convention constitutive qui vous a été fournie en annexe.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame VANCAILLE.

Vous me rassurez au travers de cette présentation. Je pensais que vous vouliez nous faire une NSA locale. Mais non, ce n'est pas cela du tout.

(Rires).

Sur ces deux délibérations, y a-t-il des observations ? *(Aucune).*

(Les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur WITCZAK, qui est malade, est remplacé par Madame GACI.

- **Travaux de restauration des façades de l'Hôtel de Ille - Lot 2 - couverture - Protocole d'accord transactionnel**
- **Travaux de restauration des façades de l'Hôtel de Ille - Lot 2 - couverture - Avenant n° 2**
- **Marché de travaux afférents à la réfection complète du campanile de l'hôtel de ville**

Mme GACI.- Monsieur le Maire, si vous me le permettez, je présenterai les trois projets de délibération puisqu'ils sont plus qu'étroitement liés.

Je vais prendre un peu de temps sur la première concernant le protocole d'accord transactionnel.

Lors de la séance du 7 juin 2016, la commission d'appel d'offres a attribué le lot n° 2 à la société Genty.

Il s'est avéré que, dans le cadre des travaux, il a été découvert des dégradations au niveau le plus haut de l'hôtel de ville et d'importants désordres inquiétants d'ordre technique. Nous avons fait faire par un cabinet d'expert un rapport à la suite de cette découverte constatée en date du 27 octobre. Ce dernier conclut à la nécessité d'effectuer une réfection complète du campanile afin d'assurer la pérennité et d'éviter des accidents.

Puisque le marché forfaitaire de l'entreprise Genty ne faisait pas référence à d'éventuels problèmes de structure et à aucuns travaux de remplacement de la couverture, nous avons commencé par engager une procédure de résiliation. La société Genty a contesté le choix de résiliation fait par la collectivité.

Afin d'éviter les retards de travaux et les coûts qui pourraient être engendrés par ces procédures, il a été choisi de passer un protocole d'accord avec la société Genty qui est partante pour signer ce protocole. Elle s'engage à renoncer à l'indemnité concernant les travaux non réalisés de la tranche ferme.

Du coup, il nous faut pouvoir procéder à un avenant sur les travaux de couverture, l'avenant n° 2 des travaux de restauration des façades de l'hôtel de ville. Cet avenant suite au protocole signé arrête le montant de la tranche ferme du marché avec une moins-value pour les prestations qui n'ont pas été effectuées par l'entreprise.

Le montant initial était de 44 000 €, la moins-value est de 12 140 €, ce qui nous amène à un montant total TTC de 38 000 €. Une fois cet avenant adopté par le Conseil municipal, on vous propose de relancer un marché de travaux relatifs à la réfection de ce campanile, avec un montant prévisionnel estimé à 200 000 €. Nous sommes sur une procédure d'appel d'offres ouvert selon les articles 25 et 66 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, en lot unique

M. LE MAIRE.- Merci, Madame GACI.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

C'est assez compliqué. Je vais essayer de le résumer, c'est une situation un peu complexe.

L'entreprise Genty doit effectivement faire les travaux de ravalement de la façade, etc. Lorsqu'ils visitent l'hôtel de ville pour faire leur prix, ils ne peuvent pas accéder à ce campanile ; c'est le point le plus haut de l'hôtel de ville et la nacelle ne permet pas d'aller jusqu'au campanile. Or, il se trouve que, malheureusement, une fois les travaux démarrés, ce campanile est très dégradé.

Vous me direz que nous aurions pu aller au procès, engager les poursuites vis-à-vis de cette société qui a donné son prix et qui doit faire les travaux. Or, je ne vous raconte pas le temps que prend une telle procédure, ainsi que l'énergie dans nos services et, deux ou trois ans après, il aurait fallu revenir sur l'hôtel de ville pour faire les travaux du campanile.

Nous avons donc préféré engager une procédure transactionnelle. Nous retirons de l'appel d'offres le prix qui avait été donné par la société Genty pour faire ces travaux, nous faisons une transaction à l'amiable avec cette entreprise qui ne fait pas les travaux sur le campanile, nous lançons un nouveau marché dont l'estimation est de 200 000 €, parce que ce campanile est complètement fichu. Une entreprise fera ces travaux du campanile ce qui nous permettra d'être dans les temps et de rendre l'hôtel de ville dans la globalité plutôt que d'avoir encore une attente sur cette question. C'eût été dommage que 90 % de l'hôtel de ville soit fait et d'attendre les 10 % suivants. Je pense que cela n'aurait pas été très sérieux et que les Liévoises et les Liévoises n'auraient pas bien compris.

Voilà l'objet de cette délibération. C'est pour nous permettre de réaliser ces travaux du campanile qui doivent de toute façon être faits ; sinon, cela risque de se désagréger encore plus.

Êtes-vous d'accord sur cette transaction avec l'entreprise Genty ?

(*Les trois délibérations sont adoptées à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Monsieur MACQUART, vous avez toute une série de délibérations.

V. AMÉNAGEMENT/FONCIER/URBANISME

- **Liévin : Résidence Arc en Ciel - Acquisition d'un local à usage de bureaux appartenant à la société Numericable**

M. MACQUART.- A la résidence Arc en Ciel, il s'agit de l'acquisition d'un local à usage des bureaux qui appartient à la société Numericable, qui était occupé par les services culturels. Monsieur le Maire propose, afin de pérenniser cette occupation, de se porter acquéreur. France Domaine a estimé ces locaux à 150 000 €.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- **Liévin : 33 bis rue du Premier Mai - Acquisition d'un terrain à Monsieur Jean-Pierre KACZMAREK**

M. MACQUART.- Il s'agit de l'acquisition d'un terrain à Monsieur Jean-Pierre KACZMAREK, 33 bis rue du Premier Mai. Ce terrain intéresse la Commune dans le cadre d'un projet de lotissement. France Domaine a estimé ce terrain à 20 € HT le m², prix accepté par Monsieur KACZMAREK.

M. LE MAIRE.- Monsieur Jean-Pierre KACZMAREK n'est pas le mari d'Anita KACZMAREK. Je le précise ; sinon, cette délibération n'aurait pas pu être présentée en Conseil municipal.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- **Liévin : 15 rue de Caen, 1 rue Berlioz et 4 rue Vaucanson - Mise en vente par la SA D'HLM Maisons & Cités Soginorpa**

M. MACQUART.- Il s'agit de la vente de trois logements appartenant à la société Soginorpa pour laquelle la DDTM sollicite l'avis de la Commune de Liévin, pour le 15 rue de Caen, le 1 rue Berlioz et le 4 rue Vaucanson.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- **Liévin : 57 rue Antoine Dilly - Cession au Département du Pas-de-Calais**

M. MACQUART.- Il s'agit d'une cession au Département du Pas-de-Calais. Le 57 rue Antoine Dilly a été mis à disposition à titre gracieux au CCAS en 2001, mais, en contrepartie, la réfection et les travaux d'agencement dudit bâtiment ont été effectués. Cet immeuble est occupé par le Département du Pas-de-Calais et on le cède pour 290 000 € au Département du Pas-de-Calais, avec les travaux qui ont été effectués.

M. LE MAIRE.- Le Département y développe un service, je ne sais plus lequel.

M. MACQUART.- C'est un centre de planification et d'éducation familiale.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- **Liévin : 49 à 60 rue Henri Martin - Cession par la Commune à SIA Habitat**

M. MACQUART.- La Commune est propriétaire de plusieurs parcelles rue Henri Martin pour une superficie globale de 510 m². Or, il s'avère que celles-ci sont incluses dans l'emprise des jardins des logements de la SIA. La Ville de Liévin propose à la SIA leur rachat. Celle-ci a fait part de son accord de principe pour une estimation à 3 255 € HT.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- **Liévin : ZAC de l'An 2000 II - rue du 14 Juillet - Cession d'un terrain à Territoires 62**

M. MACQUART.- La Commune est propriétaire d'un terrain d'une contenance de 1 248 m². Dans le cadre de l'opération ZAC de l'An 2000 II, Territoires 62 a sollicité le rachat d'une emprise d'environ 884 m² à prendre dans ce terrain. Ce terrain est estimé au prix de 7 100 € HT.

Monsieur le Maire propos à l'assemblée la cession de cette emprise à Territoires 62.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- **Liévin : rue du 14 Juillet - Cession d'un terrain à Monsieur et Madame PETIT**

M. MACQUART.- La Commune est propriétaire d'une enclave de 1 248 m². Monsieur et Madame PETIT, demeurant 40 rue du 14 Juillet, ont sollicité la Commune pour le rachat d'une emprise d'environ 346 m² à prendre dans ce terrain jouxtant leur propriété. L'estimation de France Domaine est de 2 800 € HT. Monsieur et Madame PETIT ont accepté cette offre.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- **Liévin : Résidence du Grand Siècle - Cession par la Commune de lots à bâtir**

M. MACQUART.- Lors de la séance du Conseil municipal du 17 mars 2016, il a été acté la commercialisation des lots à bâtir de la résidence du Grand Siècle à Liévin. Il a donc été porté à la connaissance de l'assemblée l'identification des lots à vendre et leur prix HT respectif.

Préalablement à la régularisation des actes authentiques, des promesses de vente seraient signées avec versement d'un acompte représentant 2 % du prix de vente.

De même, il a été arrêté le versement à la signature des actes de vente d'une somme forfaitaire de 1 500 €, caution qui sera activée en cas de dégradation des équipements publics lors des travaux de construction par des acquéreurs des lots.

À ce jour, dix nouvelles réservations ont été adressées pour la Résidence du Grand Siècle.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- **Liévin : Bilan des acquisitions et cessions immobilières - Année 2016**

M. MACQUART.- Monsieur DARRAS nous en a largement parlé auparavant. Il suffit de lire les tableaux.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame GACI.

- **Liévin : Angle des rues Littré et du 4 septembre - Désaffectation et déclassement de l'ancien service des fêtes**

Mme GACI.- La Commune de Liévin est propriétaire d'un bâtiment qui était occupé à l'époque par le service des fêtes. Ce service ayant déménagé au centre technique municipal, ce bâtiment est libre d'occupation. Nous souhaitons pouvoir désaffecter ce bien et proposer son déclassement en vue de sa vente.

M. LE MAIRE.- Ce lieu sera proposé pour la réalisation d'un programme immobilier, un peu comme ce qui se fait sur la résidence Aronio de Romblay. J'espère que l'on arrivera à avoir un bâtiment de cette qualité.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur GOGUILLON.

- **Eleu-dit-Leauwette/Liévin : Parc de l'Oiselet - Désaffectation et déclassement avant cession à la SAS Benalu par voie d'échange des parcelles AD n° 191 et 310 sur Eleu-dit-Leauwette contre la parcelle BO n° 55 sur Liévin**

M. GOGUILLON.- La société Benalu s'est manifestée afin d'acquérir les parcelles AD n° 191 et 310 sur le secteur d'Eleu-dit-Leauwette, propriétés de la Ville, en vue d'une extension de son entreprise.

Par courrier en date du 13 janvier 2017, la société Benalu propose de contractualiser cette cession par voie d'échange de terrains, le cas échéant avec une soulte aux conditions suivantes :

- cession par la Ville de Liévin à la société Benalu des parcelles AD n° 191 et 310 d'une superficie de 4 771 m² sur le carreau de l'ancienne Fosse 3, la fosse « Pauline », à Eleu-dit-Leauwette ;
- cession par la société Benalu à la Ville de Liévin de la parcelle BO n° 55 d'une surface de 2 870 m², située sur la rue du Percot à Liévin.

D'une part, en vue de la cession, la Ville de Liévin a sollicité l'estimation des parcelles auprès des services de France Domaine.

D'autre part, il est proposé de constater la désaffectation des parcelles AD n° 191 et 310 situées à Eleu-dit-Leauwette, comprises dans le Parc de l'Oiselet, et de les déclasser en vue de leur cession à la société Benalu.

Monsieur le Maire situe sur les plans les terrains en cause, donne lecture des documents en sa possession et invite ensuite ses collègues à délibérer sur la question.

M. LE MAIRE.- C'est une délibération intéressante. En fait, la société Benalu, qui est une belle société, un leader dans le domaine qui est le sien avec un process industriel qui est top niveau, sans doute parmi les meilleurs du monde, sollicite ces terrains parce qu'elle veut se développer, elle s'agrandit. C'est une bonne nouvelle parce que, il y a encore quatre ou cinq ans de cela, c'était difficile pour eux et ils se posaient des questions. Là, ils embauchent, j'ai reçu dernièrement un jeune qui a été embauché il y a peu de temps. Ils sont en expansion et c'est pourquoi ils ont besoin de terrains. C'est une bonne nouvelle, c'est là également un bon signe.

Y a-t-il des interventions ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Monsieur le Maire, je suis un peu intrigué parce que, dans les échanges que l'on va faire avec la société Benalu, une partie est boisée – j'ai vu cela sur les photos.

Ma question est la suivante : nous allons donc contractualiser un échange de terrains. Quelle précaution peut-on prendre au travers de cette contractualisation pour que l'espace boisé, tant côté Benalu que côté commune de Liévin, puisse être préservé, voire replanté ailleurs ?

M. LE MAIRE.- L'espace boisé va être retiré puisque, s'ils veulent s'agrandir, ils ne vont pas le faire sur les bois, ils vont sans doute devoir déboiser un peu.

M. LUDWIKOWSKI.- C'est ma question. Est-ce que tout cela va être déboisé ou va-t-on prendre quelques précautions et que peut-on faire au travers du contrat que l'on va signer avec eux ?

M. LE MAIRE.- C'est une bonne question. Je la porte à l'attention de l'assemblée.

Je vais vous faire une réponse qui me paraît cohérente. Dans la mesure où, effectivement, nous cédon un terrain, il faudra calculer le nombre de mètres carrés d'espace boisé et il faudra qu'ils soient compensés ailleurs, il faudra donc que l'on plante ailleurs. C'est sans doute une bonne solution.

Vous en avez peut-être une autre, Monsieur LUDWIKOWSKI ?

M. LUDWIKOWSKI.- Non, je n'en ai pas d'autres. Je pourrais faire une proposition sur un traité de contractualisation qui pourrait être fait, mais ce n'est pas mon job.

Mon interpellation ici sur cette cession de terrain vient du fait que je suis souvent interpellé ou au moins questionné sur des arbres que l'on coupe à droite et à gauche, pour savoir ce que l'on fait pour les remplacer. La dernière fois c'était face à La Poste. J'essaye de faire remonter les problèmes que l'on m'expose. Là, il y a un espace boisé et c'est pourquoi je me posais cette question.

Il n'était pas dans ma tête de dire qu'il ne faut pas faire cet échange de terrains, d'autant qu'il s'agit là d'une entreprise qui semble se développer et si, plus est, elle se développe pour embaucher des gens et non pas pour donner plus de capitaux aux actionnaires, c'est mieux. Des sociétés se développent – je pense notamment aux plates-formes logistiques – pour parfois distribuer plus aux actionnaires et ne pas faire une seule embauche. Je ferme la parenthèse et j'en reviens à mes arbres.

Je voulais juste attirer l'attention sur cet espace boisé, mais je n'ai pas la solution pour savoir comment faire.

M. LE MAIRE.- Je dis à Madame DIART qu'il faut effectivement reboiser tout autant. Je me demande même s'il n'y avait pas une directive qui disait « un pour deux ».

De plus, il y a des endroits où cela ferait du bien de planter. Je pense en particulier au secteur nord de Liévin. Le secteur sud de Liévin est particulièrement bien boisé, bien vert, mais le secteur nord est beaucoup plus minéral. Je pense que, sur le secteur nord, en particulier le long de la voie rapide, il reste des terrains où nous pourrions entreprendre du boisement. Je pense que cela ferait du bien, d'autant plus que, sur ces terrains-là, on ne peut pas y faire grand-chose, cela pourrait être l'occasion de commencer un espace de boisement.

Je porte donc ce point à l'attention de Madame DIART. Nous regarderons cela et nous reviendrons sur cette question au Conseil municipal pour éventuellement faire des propositions.

Merci, Monsieur LUDWIKOWSKI.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur GOGUILLON, nous poursuivons.

- **Liévin : rue Uriane Sorriaux - Convention de servitude entre Electricité Réseau Distribution France et la Ville**

M. GOGUILLON.- Il s'agit d'une convention de servitude entre Electricité Réseau Distribution France ENEDIS et la Ville de Liévin.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GOGUILLON.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS.

- **Liévin : Arrêt du projet de la première révision allégée du Plan local d'urbanisme (ne portant pas atteinte au Plan d'aménagement et de développement durable - PADD)**
- **Liévin : Arrêt du projet de la deuxième révision allégée du Plan local d'urbanisme (ne portant pas atteinte au Plan d'aménagement et de développement durable - PADD)**

M. DARRAS.- Je vais vous présenter ces deux délibérations qui sont strictement identiques.

Le Plan local d'urbanisme a été institué par la loi Solidarité Renouvellement Urbain en 2000 pour remplacer le Plan d'occupation des sols. Il est plus ambitieux car c'est un document opérationnel et stratégique. Au-delà du droit des sols, il définit le projet global d'aménagement de la commune dans un souci de développement durable, il doit en particulier être compatible avec les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déclasséement urbain de la Communauté d'agglomération.

Ceux qui se sont intéressés au dossier ont dû s'étonner que ce soit une révision allégée, car le dossier est déjà important, portant pourtant sur de petits sujets.

En effet, la révision n° 1 prévoit l'intégration en zone urbaine d'un terrain de 1 248 m² attenant à des logements inclus en zone N « naturelle ». Lors de la concertation, il était demandé à la Ville de prendre contact avec le cultivateur qui n'a pas émis d'observation car il cultivait sans titre et en toute connaissance.

La révision allégée n° 2 consiste à remettre en zone urbaine la parcelle supportant une maison classée par erreur en zone naturelle.

Le Conseil municipal est appelé à arrêter le projet de révision simplifiée.

Nous engagerons en fin d'année 2017 une révision générale de notre Plan local d'urbanisme. Là, ce sera une procédure bien plus lourde que celle-ci.

M. LE MAIRE.- Nous aurons l'occasion d'y revenir lors de nombreux conseils municipaux car, vous l'avez précisé, c'est une procédure très lourde, qui, pour autant, est nécessaire.

Quel âge a notre PLU ?

Mme DIART.- Il est de 2006.

M. LE MAIRE.- Il a plus de dix ans, il faut effectivement le remettre au goût du jour, mais c'est une procédure très longue.

Sommes-nous d'accord sur cette révision allégée ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur MACQUART.

VI. ÉNERGIE

- **Délégation de service public - Convention de concession de la production, du transport et de la distribution d'énergie calorifique sur le réseau de chaleur urbain de la Ville de Liévin - Avenant n° 1**

M. MACQUART.- Par contrat de concession signé le 3 mars 2004 et venant à échéance le 31 décembre 2027, la collectivité a confié à la société Dalkia, qui est le concédant, la production, le transport et la distribution d'énergie calorifique sur le territoire de la ville. Le contrat permet l'achat de la chaleur cogénérée à la société Cogestar qui gère la centrale de cogénération.

Suite à un audit du cabinet Schaefer, il y a lieu de proposer un avenant afin de prendre en compte un certain nombre d'évolutions.

Suite à la fin des tarifs réglementés du gaz naturel, le concessionnaire, qui est la Ville de Liévin, a souhaité modifier le mode de révision du terme R1 (part de la consommation facturée aux abonnés) pour une meilleure représentativité des coûts réels. D'autre part, compte tenu des nouveaux mécanismes d'obligation de rachat de l'électricité produite par cogénération, le concessionnaire a souhaité faire bénéficier le concédant de l'intérêt économique lié au nombre d'heures de fonctionnement de la cogénération.

Le présent avenant a donc pour objet d'ajuster le montant du terme R1, de retenir une formule d'indexation en adéquation avec les déboursés du gaz naturel du réseau de chaleur et l'agrément du concédant à l'avenant de la convention de fourniture de chaleur issue de la cogénération.

En conclusion, les modifications sont avantageuses pécuniairement pour les abonnés, le prix du gaz ayant fortement chuté ; l'avenant permet de répercuter cette baisse, de répercuter le prix avantageux de la chaleur cogénérée en fonction de la durée de fonctionnement de la cogénération.

Le concédant et le concessionnaire décideront chaque année de l'affectation du solde de ce compte qui pourra servir à diminuer le montant du R1 de l'année à venir ou à réaliser des travaux d'amélioration des installations au bénéfice du service.

La commission de délégation de service public s'est réunie le 28 mars dernier et a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Je vous invite donc à lire les 16 pages qui sont en annexe et qui sont truffées d'équations.

M. LE MAIRE.- C'est donc le résultat de l'audit qui avait été réalisé sur cette concession. C'est d'ailleurs un audit qui a été plutôt positif car il a montré que, d'une manière générale, cela fonctionnait bien. Il nous donne quelques pistes d'amélioration. Il y en a une qui est particulièrement intéressante et qui doit se discuter avec Dalkia et le maire de la ville de Lens puisque l'une des possibilités de gain important serait de mettre en connexion le réseau de chaleur de la ville de Liévin et celui de Lens. Je pense que ce serait effectivement une bonne idée car il y aurait là un gain substantiel et ce gain se répercuterait forcément sur l'abonné. C'est une piste d'amélioration intéressante sur laquelle je serai amené à discuter avec le maire de Lens car elle me paraît intéressante.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Merci, Monsieur le Maire.

Vous savez toute la confiance relative que je fais à la société Dalkia.

M. LE MAIRE.- Elle est totale.

M. LUDWIKOWSKI.- Totale, complète et particulièrement objective.

Les propos de Monsieur MACQUART m'ont un peu effrayé. J'ai donc deux questions.

C'est bien la Ville qui a demandé l'audit du cabinet Schaefer, sur le contrat global que nous avons avec Dalkia pour 24 ans – je pense d'ailleurs que ce ne serait maintenant plus possible. Dans le cahier des charges de l'audit, on recherchait bien des pistes pour savoir si le contrat de concession était conforme et voir comment on pouvait l'améliorer. De cet audit, il résulte cet avenant et je pense qu'il n'y a pas que cela.

Ce qui m'a interpellé dans les propos de Monsieur MACQUART – car, effectivement, les équations, personne n'y comprend rien –, c'est d'entendre que, à la demande de la société Dalkia, on a fait tel aménagement et que cela va coûter moins cher aux consommateurs. J'en suis un peu resté assis sur ma chaise.

On a donc bien confirmation que c'est pour le bien pécuniairement de la Ville et des consommateurs que cet avenant est proposé ?

M. LE MAIRE.- L'audit, d'une manière générale, montre que la concession est bien suivie. Quelques observations ont été faites. Par exemple, nous n'avions pas vu que la polyclinique de Riaumont avec sa chaufferie était plus intéressante ; l'audit a pu montrer cela et ce sera effectivement avantageux pour la Ville de Liévin. Ce n'est pas Dalkia qui dit qu'il faut faire ceci ou cela, c'est nous qui, à la suite de cet audit, disons « l'audit dit cela, vous allez donc faire cela ».

Différentes suggestions ont été faites par l'audit. Ensuite, les services de la Ville de Liévin se retournent vers Dalkia en disant qu'il y a ceci et cela à faire puisque c'est démontré par l'audit.

Il y a par ailleurs des pistes d'amélioration, qui ne sont pas inscrites dans le contrat de concession, qu'ils ne sont pas obligés de faire, dont celle que j'ai évoquée, l'interconnexion du réseau de Liévin et de celui de Lens. C'est ce qui est intéressant dans cet audit, il relève à la fois des choses qui doivent impérativement être faites parce que c'est dans le contrat de concession et des choses qui pourraient être faites dans l'avenir, sur lesquelles nous pouvons travailler ; celle-ci étant en particulier très intéressante.

M. LUDWIKOWSKI.- OK.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame GACI.

VII. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Politique de la Ville - Préprogramme d'actions 2017

Mme GACI.- Il s'agit là de faire une présentation du programme d'actions 2017 puisque le préprogramme vous a été présenté en fin d'année 2016.

Vous avez une délibération mise sur table parce qu'il y a une modification sur la somme globale.

Nous avons 29 projets qui comprennent 50 actions au profit des structures municipales et surtout des habitants des territoires en contrat de Ville. Il s'agit d'actions pour un coût total de 999 000 €, avec une part à charge de 205 000 € pour la Ville.

Nous avons d'ores et déjà eu le comité des financeurs il y a un mois. Je tiens particulièrement à souligner la qualité de ce comité de financeurs avec l'ensemble des partenaires, les services de l'État, de la Région, de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, de la CAF, du Conseil départemental et autres partenaires. Cette programmation a reçu un assentiment de l'ensemble des partenaires.

M. LE MAIRE.- Il a reçu un assentiment très favorable. Madame GACI et Monsieur le sous-préfet à la Ville ont réussi à très bien s'entendre.

Mme GACI.- Je tiens à souligner que le sous-préfet à la Ville, qui est arrivé récemment, a, je pense, une connaissance du sujet des contrats de ville qui va au-delà de celle que pouvait avoir son prédécesseur qui, pour moi, était trop éloigné des réalités de terrain et du contact qu'il doit avoir de la population.

M. LE MAIRE.- Madame GACI ne pouvait pas dire autre chose puisque toutes les demandes de Madame GACI ont été acceptées, elles ont même parfois été revalorisées par le sous-préfet lui-même, ce qui est remarquable. Madame GACI, vous avez bien travaillé.

Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- Je ne mets pas en cause la somme totale, mais je pense qu'il faudra revoir quelques lignes. Quand on voit par exemple qu'un projet a un coût total d'environ 6 500 € et que la part Ville validée est de 8 900 €, c'est même 11 000 € à l'écran, je crois qu'il y a des choses à revoir.

Ceci dit, globalement, on peut valider la somme.

Mme GACI.- Monsieur LEJEUNE a raison, il y a une erreur de tableau. Le global est bien là, puisque nous avons revu les actions une à une. Un tableau corrigé vous sera présenté en fonction des validations des

services de l'État. Il n'y a aucun souci sur le montant global, puisque nous avons retiré les deux actions qui n'étaient pas inscrites au titre des contrats de Ville, c'est pourquoi nous arrivons à un montant de 205 000 €.

M. LE MAIRE.- Cette précision étant apportée, sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS.

- **Signature des conventions de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) avec les bailleurs.**

M. DARRAS.- Les organismes HLM doivent mettre en place dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville des moyens complémentaires pour un meilleur cadre de vie. Pour ce faire, la loi Lamy a prévu de généraliser l'abattement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties. Une convention doit être signée à cet effet entre la Communauté d'agglomération qui est compétente, les bailleurs et l'État.

Les programmes d'action par bailleur et par commune sont annexés à la convention. C'est la raison pour laquelle nous prenons une délibération.

Pour Liévin, deux bailleurs sont concernés : la SIA et Pas-de-Calais Habitat. De ce fait, la Ville, qui aurait pu prétendre à un montant de 398 489 €, ne percevra que 159 268 € au profit des bailleurs.

Je souligne que Maisons & Cités aurait dû, de par son statut, être éligible en 2017, mais la loi n'ayant été programmée qu'en janvier, une négociation est en cours avec les services fiscaux. Néanmoins, Maisons & Cités a souhaité être signataire de la convention avec la Communauté d'agglomération et nous transmettre un tableau reprenant les actions présentées.

Les trois plans sont annexés à la délibération, un plan par bailleur. Ces plans ont été travaillés avec les services de la Ville et mis en cohérence avec les dynamiques territoriales. Je citerai notamment les « encombrants simples comme un coup de fil » mis en place par la SIA pour permettre aux personnes vulnérables de bénéficier d'un service de proximité, la gestion des encombrants et des déchets aux Marichelles par Pas-de-Calais Habitat, et – vous avez souligné, Monsieur le Maire, l'importance de la proximité – le renforcement du personnel de proximité pour Maisons & Cités.

M. LE MAIRE.- Il faut souligner que cela a été fait en étroite concertation entre les bailleurs et nos services. Nous avons essayé de faire en sorte que les actions mises en place soient concordantes avec ce que nous souhaitons et les besoins des différentes résidences ou secteurs sur lesquels il y a les bailleurs sociaux.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune).*

Est-ce le même vote ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS.

VIII. ANRU

- **Autorisation de signature de l'accord-cadre de prestations intellectuelles pour la mise en place du protocole de préfiguration de renouvellement urbain et la réalisation d'une étude de programmation urbaine et sociale sur le quartier Vent de Bise/Jean Lebas**

M. DARRAS.- Pour permettre la conduite et l'élaboration du projet intercommunal au titre du renouvellement urbain, un protocole de préfiguration a été signé le 10 mars 2017 en présence de Monsieur le ministre de la Ville, Patrick KANNER. Ce protocole porte pour ce qui concerne notre commune sur le Vent de Bise et Jean Lebas, il donne les premiers axes stratégiques du projet et finance le recrutement d'un

chargé de mission – c'est chose faite aujourd'hui – et l'étude urbaine et sociale du secteur Vent de Bise / Jean Lebas.

Un groupement de commandes – vous vous en souvenez, nous avons délibéré – a été constitué entre la Communauté d'agglomération et les Villes d'Avion, de Lens et de Liévin pour définir les études à mettre en place et désigner les bureaux d'études qui les effectueront. À ce titre, un accord-cadre de prestation intellectuelle a été lancé, il est divisé en deux lots : le premier lot est relatif à une étude de développement économique des quartiers, qui sera effectuée sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération, et un deuxième lot est relatif aux études urbaines de chacune des trois villes. Les quatre bureaux d'études qui ont été choisis par la commission d'appel d'offres de ce groupement sont joints.

L'étude urbaine qui sera prochainement engagée devra permettre de définir un scénario d'aménagement et d'élaborer la convention financière avec les partenaires.

À noter que l'ANRU a validé pour le projet liévinois l'autorisation exceptionnelle de démarrage anticipé des relogements des résidences Tivano, Pampero et Sirocco (il s'agit de 88 logements) et qu'un premier atelier de peuplement a déjà eu lieu le 14 mars avec l'ensemble des bailleurs du territoire pour préparer le relogement.

M. LE MAIRE.- Parmi ces quatre offres, quand le choix du groupement va-t-il être fait ?

M. DARRAS.- Pour nous, le choix est fait, les quatre sont sélectionnés. Ensuite, il faut choisir lequel des quatre va intervenir site par site. Ce choix sera fait dans la foulée.

Mme DIART.- Ce sera fait courant juin. Nous les remettons en concurrence tous les quatre.

M. LE MAIRE.- La désignation de ce groupement est très importante car, à partir de là, nous allons démarrer l'étude et c'est cette étude qui va nous permettre d'engager ensuite la reconstruction de ce quartier. Ce sera donc un moment important. Une fois que nous aurons ce groupement, nous allons pouvoir commencer à engager le travail intellectuel sur ce que doit être la reconstruction de ce quartier et, une fois que ce travail sera fait, nous pourrons entreprendre les travaux.

J'espère que nous aurons un très beau groupement qui nous fera des propositions innovantes.

Y a-t-il des observations sur cette délibération ? (*Aucune*).

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Monsieur LARDEZ.

IX. SCOLAIRE

- Majoration du tarif des cantines scolaires de la Ville de Liévin pour les retardataires

M. LARDEZ.- Pour rappel, le tarif des cantines scolaires a diminué, il est passé de 3,50 € à 2,50 €. Cette baisse des prix des repas a entraîné une augmentation du nombre quotidien des bénéficiaires, d'où la mise en place d'un logiciel permettant aux familles de réserver et payer les repas. Malgré ce dispositif tout à fait indispensable, surtout pour limiter le gâchis alimentaire, certaines familles ne réservent pas les repas. Il y a donc lieu de pénaliser les retardataires en appliquant une majoration de 1 € sur le prix du repas et donc de facturer le repas non réservé dans les délais prévus à 3,50 € au lieu de 2,50 €.

M. LE MAIRE.- C'est une délibération que, franchement, j'aurais souhaité ne pas présenter. Cela ne concerne qu'une minorité de personnes mais, pour autant, malheureusement, malgré moult relances, une sensibilisation très forte des services, certains ne veulent pas comprendre. Pour ces gens qui ne veulent pas comprendre, il vous est donc proposé cette délibération, en espérant – et j'en suis persuadé – que, une fois qu'ils verront la majoration, ils réserveront. Cela évitera le gâchis alimentaire et toutes ces pertes totalement inutiles, cela permettra tout simplement une forme de discipline qui est tout à fait légitime et normale dans ce domaine ; sinon, on verra le nombre de repas réservés et non pris augmenter et le gâchis également augmenter.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Je ne comprends pas bien la délibération. Il y a un nombre de places limité. On veut limiter le gâchis alimentaire, ce que je comprends bien. Quand des personnes ne réservent pas, les enfants vont quand même à la cantine, on n'a donc pas un gâchis alimentaire, on devrait avoir un manque de nourriture.

M. LARDEZ.- Il y a aussi la gestion des stocks, mais il y a un gâchis.

M. LUDWIKOWSKI.- Je ne comprends pas.

Deuxièmement, cela concerne un nombre limité de familles. On parle d'un logiciel. Est-ce que quelqu'un qui n'a pas accès à internet peut venir en mairie pour réserver ?

M. LE MAIRE.- Bien sûr. Nous avons fait deux choses, il y a le logiciel et il y a toujours la possibilité d'aller au service scolaire pour réserver.

M. LUDWIKOWSKI.- Peut-on m'expliquer comment, avec des repas qui ne sont pas réservés et des gamins qui vont manger à la cantine, cela provoque un gâchis alimentaire ? Cela devrait provoquer un manque au niveau des stocks que l'on commande, non pas un gâchis alimentaire.

D'autre part, je suis rassuré si on alerte la famille. C'est donc de la nonchalance et, dans ce cas, cela doit être sanctionné car, pour quelqu'un qui s'occupe des réservations, c'est impossible de gérer ensuite ses stocks. Ceci dit, je ne comprends pas bien que cela provoque du gâchis alimentaire.

M. LE MAIRE.- Pour avoir une bonne réponse, nous allons demander à Madame CLÉMENT qui gère cela au jour le jour. C'est d'ailleurs une gestion très compliquée, le personnel qui est au service scolaire est remarquable.

Mme CLEMENT.- En effet, quand les familles mettent leurs enfants sans réserver, les enfants mangent à la cantine et, quand tous les enfants arrivent, il manque des repas. C'est donc gênant pour ces enfants qui doivent attendre que les cuistots refassent à manger pour les enfants qui n'ont pas réservé, puisqu'on ne laisse pas des enfants sur le trottoir.

M. LE MAIRE.- Le terme « gâchis » n'est donc pas approprié.

Mme CLEMENT.- Tout à fait.

M. LE MAIRE.- Avez-vous compris, Monsieur LUDWIKOWSKI ?

M. LUDWIKOWSKI.- Oui, Monsieur le Maire, merci.

M. LE MAIRE.- Madame BELVA.

Mme BELVA.- Si c'est réitéré et qu'il y a de la mauvaise volonté, je comprends bien, cela arrive. Cela dit, quand il y a des situations exceptionnelles, j'imagine que vous serez bienveillant ?

M. LE MAIRE.- Si vous saviez la bienveillance dont nous faisons preuve.

Mme CLEMENT.- Le matin, dès 8 heures, je peux vous assurer que, pendant deux heures, nous recevons des coups de fil et nous acceptons bien sûr les enfants quand les parents ont un empêchement de dernière minute ou des problèmes professionnels.

M. LE MAIRE.- C'est juste pour rappeler les choses. On ne peut pas tout laisser faire. À un moment donné, malheureusement, il faut qu'il y ait la possibilité de dire « attention, il va y avoir majoration ». Pourtant, c'est simple de réserver.

Je signale d'ailleurs que nous allons changer de logiciel, parce que le logiciel que nous avions était un peu compliqué. Madame VANCAILLE, qui a beaucoup travaillé sur la question avec le service scolaire, nous a enfin, semble-t-il, trouvé un logiciel parfait, simple, permettant aussi le paiement en ligne, etc., efficace. Elle est allée sur place, elle a vérifié.

Mme VANCAILLE.- Non. Nous ne sommes pas allés sur place, mais nous avons vérifié et téléphoné un peu partout. Le marché va être lancé.

M. LE MAIRE.- Madame VANCAILLE, je vais vous demander quelque chose. Même si vous avez téléphoné et si vous avez eu des assurances, je préférerais que vous alliez sur place.

Mme VANCAILLE.- C'est à Carcassonne, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas loin. En voiture, cela prend 11 heures, Madame VANCAILLE, il n'y a aucun souci.

Je préférerais que vous alliez à Carcassonne. C'est trop sensible et trop important. Nous avons eu un logiciel qui nous a créé beaucoup de soucis, pour nous comme pour les parents. Pour aller à Carcassonne en train, cela va vite. Ou bien, vous passez vos vacances à Carcassonne, cela peut être une deuxième solution. En tout cas, je souhaiterais que vous alliez sur place pour vérifier ce qui a été dit par téléphone.

Mme VANCAILLE.- J'avais prévu de le faire, mais à titre personnel et individuel.

M. LE MAIRE.- Je m'en doutais, Madame VANCAILLE, car je vous sais dévouée. Je sais que, lorsque vous vous occupez de quelque chose, vous allez jusqu'au bout des choses.

À partir de ces explications apportées par Madame CLÉMENT, sommes-nous sur un vote favorable ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

X. JEUNESSE-LOISIRS

- Propositions tarifaires pour les séjours de colonies de vacances - été 2017

Mme GACI.- Il s'agit de vous faire les propositions tarifaires pour les séjours colonies de vacances pour l'été 2017.

Nous avons organisé une mise en concurrence dans le cadre des marchés et c'est l'association ARTES qui a été retenue.

Nous avons deux séjours adolescents et deux séjours enfants, sur les mêmes périodes, du 18 au 31 juillet et du 1^{er} au 14 août, à Vieux-Boucau-les Bains en Gascogne.

Un calcul est fait par quotient familial pour la tarification. Le coût du séjour est de 815 € pour les séjours adolescents et 799 € pour les séjours enfants.

Vous avez sur la colonne de droite de chacun des tableaux le reste à charge pour les familles en fonction du quotient qui est sur la colonne de gauche.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame GACI.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune).*

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame MASSIN.

XI. CENTRES CULTURELS ET SOCIAUX

- Projet de territoire - Centre culturel et social Cœur de ville

Mme MASSIN.- Monsieur le Maire, il s'agit d'acter le projet de territoire défini sur les quartiers du Vent de Bise, Jean Lebas et du Centre-ville pour l'année 2017. Ce projet sera déposé à la Caisse d'allocations familiales afin de prétendre à l'agrément centre social et d'ouvrir droit à l'ensemble des prestations. Ce projet à vocation sociale, familiale et pluri-générationnel prend bien évidemment en considération la charte des centres sociaux et socioculturels de France.

M. LE MAIRE.- Sur ce projet de territoire, j'appelle l'assemblée à se prononcer. Êtes-vous d'accord ?
(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

- **Projet réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité - CCS Cœur de ville**

Mme MASSIN.- Il faudrait acter l'appel à projet parentalité 2017 pour le centre culturel et social Cœur de ville.

Trois actions sont proposées : des temps d'échanges et d'information en direction des parents, des ateliers en direction de la petite enfance (moins de 3 ans) et des ateliers baby sport et massages bébé, en partenariat avec la MDS.

Le coût total est de 14 891 €. La participation sollicitée à la CAF est de 7 000 €.

M. LE MAIRE.- C'est le quatrième centre social qui prend vie, on le voit au travers de ce programme d'actions.

Sommes-nous d'accord ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Madame BENEZIT.

XII. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- **Tarif des locations de salles municipales à compter du 1^{er} juillet 2017**

Mme BENEZIT.- Monsieur le Maire, il conviendrait de modifier les tarifs de location des salles municipales à compter du 1^{er} juillet 2017. Les montants indiqués seront appliqués à partir du 1^{er} juillet 2017.

Vous avez les prix des locations au week-end, à la journée ou demi-journée.

Je voulais préciser que, le chalet Brand ne disposant pas de moyen de chauffage, il ne sera pas proposé de location pendant la période du 1^{er} octobre au 15 avril ; que l'utilisation de la cuisine de la salle de l'Espérance sera gratuite et que la location de la salle Hubert ne pourra pas excéder 22 heures.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BENEZIT.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

Sommes-nous d'accord ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Madame BENEZIT.

- **Demande de gratuité de salles hors dispositions prévues dans la délibération du 16 décembre 2013**

Mme BENEZIT.- En date du 16 décembre 2013, une délibération a été prise par le Conseil municipal définissant les conditions selon lesquelles les salles municipales peuvent être mises gratuitement à disposition.

Aujourd'hui, nous avons sept sollicitations hors dispositions : le Cercle liévin des arts qui a demandé trois salles à des dates différentes, la Maison de la mémoire, la galerie Arc en Ciel, à nouveau la Maison de la mémoire, l'école de la deuxième chance pour la salle Allain Leprest, Carrefour pour l'espace Baras,

l'université d'Artois Arras pour la salle du cinéma Arc en Ciel et l'Amicale du personnel du commissariat de police pour la salle Lejeune.

Nous sommes appelés à délibérer.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BENEZIT.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur LUDWIKOWSKI, je sais quelle question vous allez me poser, c'est au sujet de Carrefour.

M. LUDWIKOWSKI.- Effectivement, je ne peux pas m'en empêcher. Si Carrefour ne peut pas payer la location de la salle Baras, les bras m'en tombent ! Connaissez-vous les bénéfices des actionnaires de Carrefour en 2016 ?

M. LE MAIRE.- Je vais vous expliquer, Monsieur LUDWIKOWSKI, pourquoi je vous propose de valider cette gratuité. Il ne faut jamais oublier que Carrefour nous prête son parking pour les marchés aux puces et que Carrefour ne nous demande rien. C'est un échange de bons procédés. Si je devais louer les parkings Carrefour, à mon avis, cela me coûterait beaucoup plus cher. Je vous demande donc de faire preuve de compréhension.

Mme BENEZIT.- Si je peux me permettre, Monsieur le Maire, j'ajoute qu'ils mettent leur sécurité tous les dimanches à partir de 6 heures du matin.

M. LE MAIRE.- De ce fait, changez-vous d'avis, Monsieur LUDWIKOWSKI ?

M. LUDWIKOWSKI.- Non. Je ne connaissais pas cet aspect des choses. C'est très bien, ils font partie de la vie sociale liévineoise. En même temps, ils y sont bien implantés et ils font des bénéfices.

M. LE MAIRE.- Je vais donc mettre au vote cette délibération.

Qui est contre ?

M. LUDWIKOWSKI.- Je ne suis pas contre.

M. LE MAIRE.- Dans ce cas, c'est formidable !

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame HAAR.

XIII. PERSONNEL

- Prime semestrielle d'assiduité allouée au personnel communal

Mme HAAR.- Monsieur le Maire, la loi du 26 janvier 1984 autorise un versement de complément de rémunération à l'ensemble du personnel communal. Ce complément de rémunération, versé par moitié en mai et le solde en novembre, est modulé en fonction d'un barème annexé à la présente délibération. Il pourrait être plafonné à 1 576 € nets pour l'année 2017 hors cotisations RAFF.

Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur la question.

M. LE MAIRE.- C'est une délibération habituelle, annuelle.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur GOGUILLON.

- Remboursement des frais de l'Association des communes minières du Nord - Pas de Calais

- **Remboursement des frais de l'Association des communes minières de France**

M. GOGUILLON.- La première délibération porte sur un remboursement de frais postaux des communes minières du Pas-de-Calais d'un montant de 3 849,04 €.

La deuxième délibération concerne l'association des communes de France pour la somme de 3 909,98 € remboursée à la Ville de Liévin.

M. LE MAIRE.- C'est peut-être la dernière délibération que nous aurons à prendre sur ce point parce qu'on me dit que l'association des communes minières du Nord - Pas de Calais et celle de France pourraient avoir ses propres locaux.

M. GOGUILLON.- C'est possible.

M. LE MAIRE.- Il semblerait qu'ils soient sur l'acquisition de bureaux, ils partiraient dans les anciens bureaux d'Artois développement sur la place Gambetta. Nous n'aurons plus à faire ces remboursements.

Ceci dit, c'est sous toutes réserves, puisque je vois que personne ne sait.

Sommes-nous d'accord sur ces délibérations ?

(Les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame HAAR.

- **Création de postes filière police municipale**

Mme HAAR.- Monsieur le Maire, suite à la délibération du Conseil municipal en date du 15 décembre 2016 portant création d'une police municipale et au regard des difficultés de recrutement afférentes à ce cadre d'emplois, il est proposé au conseil d'émettre un avis sur la création des postes suivants :

- un poste de directeur de police municipale qui sera chargé de l'encadrement direct de la police municipale,
- deux postes de chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe pour assurer l'encadrement de chaque équipe,
- deux postes de brigadier-chef principal,
- six postes de brigadier,
- 18 postes de gardien.

M. LE MAIRE.- Nous avons donc là la composition future de la police municipale.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- J'ai été ravi d'apprendre – votre Directeur général a eu l'amabilité de me le rappeler ce matin – que l'ensemble de ces postes sera bien recruté dans la filière police municipale territoriale. Pouvez-vous me le confirmer ?

M. LE MAIRE.- De toute façon, pour être policier municipal, il faut d'abord avoir le concours et, ensuite, il faut suivre une formation de six mois pour ceux qui ne le sont pas en titre. De ce côté, il y a donc une obligation statutaire.

Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Monsieur le Maire, en parlant de formation, j'ai cru comprendre qu'il n'y en avait que deux par an. Pour 30 postes, cela va être compliqué.

M. LE MAIRE.- Vous avez raison, Monsieur LAMAND. Il y a peu de places pour former des policiers municipaux. D'une part, je pense qu'il n'est pas proposé suffisamment de places de formation, il faut augmenter le nombre. D'autre part, les polices municipales explosent partout en France, on en crée de plus en plus et celles qui sont créées se renforcent. Les besoins sont donc importants.

Nous avons aussi des candidatures de policiers municipaux en titre. Il y aura donc aussi des policiers municipaux qui viendront chez nous par voie de mutation, parce qu'ils sont enrégion parisienne ou ailleurs et qu'ils veulent revenir dans leur région.

En revanche, pour les nouveaux, ceux qui ont le concours mais qu'il faudra former, c'est long. Les premières places de formation que l'on risque d'avoir, selon nos informations, ne seraient pas avant début 2018. Je ne savais pas que c'était aussi compliqué d'avoir des places pour former les policiers municipaux. Heureusement, la voie de mutation nous permettra d'avoir déjà cette composition de police municipale.

Monsieur DARRAS.

M. DARRAS.- Je pense qu'il faut rapidement faire savoir que les recrutements ne peuvent être faits que sur les gens qui ont réussi le concours. Sinon, nous allons faire naître des espoirs, nous aurons beaucoup de candidats et, ensuite, beaucoup de déçus.

M. LE MAIRE.- Madame MASSIN me dit qu'on va le faire dans Le Liévinois.

Vous avez raison parce que certains pensent que l'on peut devenir policier municipal sans avoir le concours. Il faut effectivement le préciser et aussi dire où on peut s'inscrire pour passer le concours.

Monsieur KAZNOWSKI.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- J'ai juste une question. Est-ce que ceux qui sont policiers ou gendarmes et qui choisissent une reconversion vers la police municipale doivent être titulaires ?

M. LE MAIRE.- Il existe une passerelle, mais ils ont une formation à suivre.

M. KUZNIAK.- C'est exact, Monsieur le Maire. Ils n'ont pas à passer le concours, mais ils doivent suivre la formation.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame HAAR.

- **Instauration du régime indemnitaire pour les agents de la filière police municipale**

Mme HAAR.- Monsieur le Maire, afin de créer la police municipale, il convient d'instaurer les primes et indemnités qui pourront être versées aux agents recrutés au sein des différents cadres d'emplois de la filière police municipale.

Par conséquent, vu les différentes lois et décrets s'y rapportant et l'avis du comité technique en date du 15 mars 2017, il est proposé au Conseil municipal d'instaurer les primes et indemnités suivantes pour les agents titulaires et stagiaires relevant de la filière police municipale :

- L'indemnité d'administration et de technicité (IAT) qui concernera le chef de service de la police municipale de 2^{ème} classe jusqu'à l'indice 380, le chef de service de police municipale jusqu'à l'indice 380, le chef de police municipale et brigadier-chef principal, les brigadiers et gardiens sans limite d'indice. L'attribution de cette indemnité est calculée par l'application à un montant de référence annuel fixé par grade, d'un coefficient multiplicateur d'ajustement compris entre 0 et 8. Vous avez sous les yeux les montants annuels de référence par grade au 1^{er} février 2017 qui sont indexés sur la valeur du point d'indice de la fonction publique. Cette indemnité est cumulable avec l'indemnité spéciale de fonction et avec les indemnités horaires pour travaux supplémentaires, l'IHTS.
- L'indemnité spéciale mensuelle de fonction des agents, des chefs de service et des directeurs de police municipale qui concernera les cadres d'emplois suivants : directeur de police municipale, chef de service de police municipale et agent de police municipale. Ci-dessus sont indiqués les montants plafonds des indemnités qui diffèrent selon les cadres d'emplois.
- Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires : les agents de la filière police municipale relevant des cadres d'emplois de chef de service de police municipale et d'agent de police municipale pourront bénéficier d'indemnités horaires qui ne pourront être supérieures à 25 heures.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas simple.

Cette délibération institue un régime indemnitaire, comme l'ont d'ailleurs les autres agents. Ce sera cette fois-ci pour les policiers municipaux.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Nous en venons au « dessert » de ce Conseil municipal, Monsieur LARDEZ.

XIV. SUBVENTIONS

- Demandes de subventions

M. LARDEZ.- On vous propose de valider l'attribution des subventions aux associations suivant la liste et les montants que vous avez sous les yeux.

M. LE MAIRE.- Êtes-vous d'accord sur les subventions accordées à nos associations ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

XV. QUESTIONS DIVERSES

M. LE MAIRE.- Monsieur LAMAND nous a déposé une question diverse dans le délai des cinq jours francs.

Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Merci, Monsieur le Maire. Cela fait un moment que je devais la poser mais, à chaque fois, je dépassais le temps.

Les comités des fêtes sont de bons outils associatifs, efficaces lors des rassemblements festifs dans les quartiers tout au long de l'année. Ils fonctionnent comme des associations municipales, mais quels sont leurs statuts ?

Pouvez-vous nous rappeler le mode d'adhésion et d'élection des membres du bureau de ces structures, le financement de leurs activités, la ligne budgétaire sur laquelle nous pouvons lire les recettes lors des repas d'anciens où sont créées des buvettes, des grilles de tombolas, etc. ?

Merci.

M. LE MAIRE.- Monsieur LAMAND, je ne m'occupe pas de la vie associative. Elle vit sa vie. La vie associative est une association, elle a son conseil d'administration, son bureau, il y a un président, un secrétaire, un trésorier. Ce n'est pas moi qui indique qui sera président ou autre, ils s'élisent entre eux.

Nous donnons simplement une subvention à chacun des comités des fêtes. Je peux vous les donner :

- Le comité des fêtes du centre-ville : 1 650 €.
- Le comité des fêtes Saint-Amé : 825 €.
- Le comité des fêtes Saint-Albert : 900 €.
- Le comité des fêtes de Calonne : 1 176 €.
- Le comité des fêtes de Riaumont : 916 €.
- Le comité des fêtes du Val de Souchez : ...

Bref, on tourne autour des 1 000 €.

Nous apportons une contribution en échange de l'organisation du repas des anciens, puisque ce sont des bénévoles et qu'ils nous aident à cette organisation.

C'est une association loi 1901 qui vit sa vie.

Mes chers collègues, je vous remercie de votre présence à ce Conseil municipal. Je vous souhaite une bonne soirée. Soyez calmes et raisonnés pour les prochaines échéances qui arrivent.

Je vous remercie en particulier sur l'affichage sauvage au sujet duquel, d'une manière générale, c'est pour l'instant respecté, sauf pour un, mais je pense que le rappel a été positif et que nous ne verrons plus ici ou là quelques affiches qui ne doivent pas être là. Au moins, cela ne dénature pas notre ville.

Merci à vous et bonne soirée.

(La séance est levée à 21 heures 35).